

RAPPORT D'ACTIVITÉS

(avril – décembre 2017)



Communication du Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

1302bis réunion des Délégués des Ministres,
13 décembre 2017

The Congress

Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

02CG33(2017)31PROV

13 décembre 2017

Rapport d'activités du Congrès

(Avril à décembre 2017)

Communication du Secrétaire Général du Congrès à l'occasion de la 1302bis réunion des Délégués des Ministres

13 décembre 2017

Mise en page : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Edition : décembre 2017

TABLE DES MATIERES

Introduction	7
Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès	8
I. AGENDA POLITIQUE	9
II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS	13
A. 33 ^e SESSION DU CONGRÈS	13
B. LE BUREAU	14
C. LES CHAMBRES	15
D. LES COMMISSIONS	16
III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE	17
A. ACTIVITÉS DE MONITORING	17
B. MISSIONS D'ENQUÊTE	19
C. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES	20
IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES	22
A. RÉFUGIÉS ET MIGRANTS	22
B. LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT	23
C. PARTICIPATION DES JEUNES	23
D. DROITS DES ENFANTS	24
E. ÉGALITÉ DES GENRE	24
F. INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DES RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE	25
G. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE	25
H. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (SEDL)	26
I. AUTRES	26
V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE	26
A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL	26
B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	27
C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT	27
D. CENTRE NORD-SUD	28
VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS	28
A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE.....	28
B. ASSOCIATIONS EUROPEENNES DE POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX	29
VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLAN D'ACTION	29
A. ALBANIE	30
B. ARMENIE	30
C. UKRAINE	31
D. PARTENARIAT POUR LA BONNE GOUVERNANCE	32
E. PARTENARIAT SUD-MED	33

ANNEXES..... **35**

ANNEXE 1: 33 ^E SESSION (18-20 OCTOBRE 2017) : AGENDA, RESUMES DES RAPPORTS ET LISTE DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTEES	35
ANNEXE 2: COMMUNICATION DE LA PRESIDENTE DU CONGRES GUDRUN MOSLER-TÖRNSTRÖM – 18 OCTOBRE 2017	37
ANNEXE 3: COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX ANDERS KNAPE - 19 OCTOBRE 2017	39
ANNEXE 4: COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE DES RÉGIONS GUNN MARIT HELGESEN – 19 OCTOBRE 2017	42
ANNEXE 5: DÉCLARATION DE BARCELONE - ALLIANCE DES VILLES EUROPÉENNES CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT - SOMMET DES MAIRES – 15 NOVEMBRE 2017	44

Introduction

Ce rapport couvre les activités du Congrès entre avril et décembre 2017. Son objectif est de donner un aperçu des travaux du Congrès durant cette période, y compris la deuxième session plénière de l'année, du 18 au 20 octobre 2017. Le rapport est présenté à l'occasion de la communication du Secrétaire Général du Congrès, Andreas KIEFER, aux Délégués des Ministres le 13 décembre 2017. Il est disponible en français et en anglais sur le site du Congrès, dans un dossier consacré au dialogue politique avec les gouvernements nationaux:

<https://www.coe.int/en/web/congress/dialogue-with-governments>

Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès

[Sera ajoutée après la réunion du 13 décembre 2017]

I. AGENDA POLITIQUE

Échange de vues du Secrétaire Général du Congrès avec le Comité des Ministres, 19 avril 2017

La 32^e session du Congrès et les activités menées par le Congrès depuis la fin novembre 2016 ont été les thèmes de la communication faite aux Délégués des Ministres par le Secrétaire Général du Congrès, Andreas KIEFER qui a notamment souligné l'importance des débats qui se sont tenus pendant la session sur la situation de la démocratie locale et régionale dans plusieurs États membres, en présence des ministres de ces pays (Estonie, Finlande, Islande et Malte). Le rapport écrit sur les activités du Congrès depuis fin novembre a été diffusé à cette occasion.

Réunion bilatérale avec le Président de la République hellénique, 26 avril 2017

La rencontre entre la Présidente du Congrès, Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, et le Président de la République hellénique, Prosopis PAVLOPOULOS, a eu lieu au cours de la session de l'Assemblée parlementaire. La Présidente du Congrès a rappelé l'importance des autorités locales et régionales, qui aident la Grèce à faire face aux difficultés qu'elle connaît. La Présidente du Congrès a souligné en particulier le rôle essentiel que jouent les villes et les régions dans l'accueil et l'intégration des réfugiés, malgré l'insuffisance des moyens dont elles disposent. Dans ce contexte, elle a appelé l'Europe à se montrer plus solidaire avec la Grèce. Le Président grec, pour sa part, a salué le soutien que le Congrès apporte à son pays.

Déclaration à l'occasion de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la bisphobie, 17 mai 2017

La Présidente et d'autres membres du Congrès ont diffusé des messages vidéo pour appeler les décideurs et les citoyens à défendre les droits des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et intersexués (LGBTI), sous le slogan « Come out for Human Right! » (Les droits de l'homme, on en parle). Cela fait des années que le Congrès encourage la mise en œuvre de politiques et d'initiatives locales visant à garantir les droits des personnes LGBTI et à combattre la discrimination dirigée contre ces personnes.

127^e session du Comité des Ministres, 19 mai 2017

La Présidente du Congrès a mis en évidence les difficultés et les menaces auxquelles l'Europe est confrontée et a souligné que, dans ce contexte, la contribution des élus locaux et régionaux à l'action des gouvernements centraux est plus indispensable que jamais. Elle a félicité le Gouvernement chypriote pour son excellente présidence et l'a remercié pour sa coopération fructueuse avec le Congrès. Elle a souhaité plein succès à la présidence tchèque et a déclaré que le Congrès se réjouissait de poursuivre le travail avec le Gouvernement tchèque, dans le même esprit de coopération et avec le même dynamisme.

Réunion bilatérale avec le Président de la République hellénique, 25 mai 2017

Cette deuxième rencontre entre la Présidente du Congrès et le Président grec s'est déroulée à Athènes avec la participation du président de la délégation grecque au Congrès, Michalis ANGELOPOULOS (Grèce, PPE/CCE). Elle a permis un vaste échange de vues sur la situation des réfugiés en Grèce et sur le rôle des autorités locales à cet égard, notamment sur le rôle des communes insulaires, qui assument la plus grande part de responsabilité en matière d'accueil des réfugiés. L'entretien a aussi porté plus largement sur le rôle des autorités locales et régionales dans les États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que sur le dialogue politique que ces autorités ont besoin d'établir avec les autorités centrales concernant les principales difficultés qu'elles rencontrent.

Conférence "Politiques publiques, démocratie, droits et transparence dans les collectivités locales", 7 juin 2017

S'adressant à cette conférence à Athènes, la Présidente du Congrès s'est référée aux résultats de deux visites de suivi effectuées par le Congrès en Grèce en 2014. Elle a souligné la situation des régions grecques qui étaient explicitement exclues du champ d'application de la Charte européenne de l'autonomie locale à l'occasion de la ratification de la Charte en 1989. Elle a expliqué qu'en 2017, la structure territoriale de la Grèce a changé et la réforme Kallikratis a redéfini les autorités locales de premier et deuxième niveau mentionnées dans la Constitution - actuellement les municipalités et les régions. Dans sa recommandation, le Congrès a appelé les autorités grecques à étendre la portée de la Charte au deuxième niveau de gouvernement local, à savoir les régions, en modifiant la législation existante. Ce suivi du rapport de monitoring consiste en un dialogue politique des autorités nationales, régionales et locales avec le Congrès, afin de développer et de convenir d'un calendrier pour la mise en œuvre des recommandations du Congrès pour le pays.

Assemblée générale de l'Association nationale hongroise des pouvoirs locaux (TÖOSZ), 8 juin 2017.

La Présidente du Congrès a assisté à l'Assemblée générale de TÖOSZ à Budapest et a souligné que les associations nationales des autorités locales sont les partenaires clés du Congrès, en déployant ses activités, en écoutant et en dialoguant, pour définir ses politiques et priorités pour l'avenir. La Présidente s'est félicitée de l'implication des villes hongroises dans la démocratie électronique et du rôle clé joué par la Hongrie sur les questions relatives aux Roms. Elle a invité plus de maires hongrois à signer la "Déclaration des Maires et les élus locaux et régionaux des Etats membres du Conseil de l'Europe contre l'antitsiganisme", lancée lors de la session du Congrès en mars 2017.

Visite officielle en République tchèque, 15 juin 2017

La Présidente du Congrès a eu des entretiens bilatéraux à Prague avec le ministre tchèque des Affaires étrangères, Lubomir ZAORALEK, la vice-présidente de la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés, Jana FISCHEROVA, et le vice-ministre de l'Intérieur, Petr MLSNA. La Présidente du Congrès a souligné l'importance, pour le Congrès, d'établir un dialogue politique avec le gouvernement de l'État membre qui exerce la présidence du Comité des Ministres. Elle a aussi rappelé la nécessité d'une bonne coopération entre le Congrès et les associations nationales d'autorités locales et régionales, qui peuvent aider à mettre en œuvre les recommandations du Congrès et à rendre l'action du Congrès plus visible dans les États membres. Après ces entretiens, la Présidente a présidé la réunion du Bureau du Congrès, qui se déroulait à Brno, capitale de la Moravie, à l'invitation du maire de Brno et de l'Union des villes et municipalités de la République tchèque.

Réunion bilatérale avec le Premier ministre de la Moldova, 26 juin 2017

Cette rencontre entre la Présidente du Congrès et le Premier ministre de la Moldova, Pavel FILIP, a eu lieu au cours de la session de l'Assemblée parlementaire. Ils ont discuté de la situation politique dans le pays, ainsi que des réformes à venir, qui doivent concerner l'administration centrale et locale. M. Filip a déclaré que la Moldova tiendrait compte de l'avis de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe sur une nouvelle loi électorale et apprécierait aussi beaucoup de bénéficier de l'expertise du Congrès en matière de décentralisation. Par ailleurs, la Présidente du Congrès a attiré l'attention du Premier ministre sur la situation de Dorin Chirtoaca, maire de Chisinau et Vice-Président du Congrès, qui fait l'objet d'une assignation à résidence.

Réunion bilatérale avec le Premier ministre du Monténégro, 27 juin 2017

L'entretien entre la Présidente du Congrès et le Premier ministre du Monténégro, Duško MARKOVIC, a eu lieu au cours de la session de l'Assemblée parlementaire. Il a porté sur la situation de la démocratie locale et régionale dans le pays, ainsi que sur des questions comme la crise économique, les problèmes de corruption et de radicalisation et la crise des réfugiés et des migrants. Le Premier ministre a souligné que son pays était attaché à la Charte européenne de l'autonomie locale et s'efforceraient d'atteindre le plus haut niveau de décentralisation possible.

Election de Karl-Heinz LAMBERTZ à la présidence du Comité des Régions de l'Union européenne, 12 juillet 2017

La Présidente du Congrès a félicité le Vice-Président du Congrès Karl-Heinz LAMBERTZ pour son élection à la présidence du Comité des Régions de l'Union Européenne (CoR). Elle s'est déclarée convaincue que cette élection permettrait à la voix des régions et des villes d'être plus entendue au niveau de toutes les institutions européennes et que les régions en particulier soient associées toujours plus étroitement aux processus décisionnels de l'UE. Elle a souligné la coopération existante avec le CoR serait encore développée et renforcée avec cette élection.

Déclaration sur le « referendum » catalan, 2 octobre 2017

La Présidente du Congrès a appelé le Gouvernement espagnol et la région de Catalogne à s'engager dans un dialogue politique, seule voie possible dans une démocratie moderne. Elle a regretté les violences qui s'étaient produites lors de la tenue du référendum en Catalogne le 1^{er} octobre. Elle a ajouté que la décision des autorités régionales catalanes d'organiser un référendum illégal comportait déjà des risques sérieux. Enfin, elle a estimé que cette décision, d'une inconstitutionnalité flagrante, était dénuée du sens des responsabilités qui devrait guider l'exécutif d'une grande région.

Échange de vues avec les Délégués des Ministres, 25 octobre 2017

La Présidente du Congrès a mentionné les activités menées par le Congrès durant sa 33^e session, et plus particulièrement le débat sur la situation en Catalogne, dans lequel les membres ont exprimé très clairement leur conviction que la seule voie possible était celle du dialogue. Elle a souligné que le Congrès avait pour rôle d'aider à renforcer la démocratie locale et régionale dans les États membres, mais qu'il ne voulait pas d'« une décentralisation exemplaire au prix d'une Europe fragmentée ».

Visite officielle en Arménie, 8-12 novembre 2017

La Présidente du Congrès a rencontré de nombreux hauts représentants des autorités nationales, dont le Premier ministre, Karen KARAPETYAN, le Ministre de l'Administration territoriale et du développement Davit LOKYAN et le Président du Parlement, Ara BABLOYAN. Elle a exprimé le soutien du Congrès au processus de consolidation de la démocratie locale et régionale engagé dans le pays. Des rencontres ont également eu lieu avec des élus des municipalités d'Erevan et d'Abovyan et avec des membres de la délégation arménienne au Congrès, ainsi qu'avec le président de l'Association des communautés d'Arménie, Emin YERITSYAN, qui est aussi membre du Congrès. Cette visite était destinée à renforcer le dialogue politique avec les autorités arméniennes, à soutenir la mise en œuvre des recommandations du Congrès et à faire le point sur la mise en œuvre de la feuille de route, dans la perspective du prochain exercice de suivi de l'Arménie, en 2018.

Le 10 novembre, la Présidente a ouvert le premier Forum pour la démocratie locale en Arménie, intitulé « Perspectives d'avenir : un nouveau calendrier pour la décentralisation ». Il était organisé conjointement par le ministère de l'Administration territoriale et du développement et par l'Association des communautés d'Arménie, sous les auspices du Congrès, dans le cadre de son programme de coopération en Arménie (financé par la Suisse).

Transfert de la présidence du Comité des Ministres, 15 novembre 2017

La Présidente du Congrès a remercié le ministre tchèque des Affaires étrangères, Lubomir ZAORALEK, pour l'esprit d'ouverture et de coopération qui avait prévalu durant la présidence tchèque et pour la priorité qui avait été donnée à la démocratie locale et régionale. Elle a assuré à Anders SAMUELSEN, ministre danois des Affaires étrangères, que le Congrès soutiendrait les priorités du Danemark, à savoir les droits de l'homme, l'égalité de genre, la participation des enfants et des jeunes à la vie démocratique et la lutte contre la discrimination envers les personnes handicapées.

Déclaration à l'occasion de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, 18 novembre 2017

La Présidente du Congrès a déclaré que les villes et régions étaient au premier rang dans la mise en œuvre de politiques fondées sur les droits de l'enfant et d'actions concrètes destinées à protéger les enfants contre les violences sexuelles. Elle a souligné que les autorités publiques locales responsables de l'accueil des réfugiés et migrants dans leurs villes et régions devaient faire tout leur possible pour créer des lieux sûrs dans les centres d'accueil, notamment pour les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille.

Déclaration à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes, 25 novembre 2017

La Présidente du Congrès a déclaré que les collectivités locales, du fait de leurs responsabilités, notamment dans le domaine des politiques sociales, devaient susciter et accompagner le changement, de manière à prévenir toute forme de violence contre les femmes. Elle a appelé les autorités locales et régionales à faire pression sur leurs gouvernements afin qu'ils signent et ratifient – lorsqu'ils ne l'ont pas encore fait – la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite « Convention d'Istanbul », ratifiée à ce jour par 27 des 47 États membres.

Visite à haut niveau en Ukraine, 20-22 novembre 2017

Une délégation du Congrès menée par la Présidente Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, et composée de Gunn Marit HELGESEN (Norvège, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des Régions, Yuliya SVITLYCHNA (Ukraine, GILD), Vice-Présidente du Congrès, Leendert VERBEEK (Pays-Bas, SOC), Président de la Commission de Monitoring et Marc COOLS (Belgique, GILD), rapporteur sur la démocratie locale en Ukraine. Ils ont rencontré le vice-premier ministre ukrainien et ministre du développement régional, de la construction et du logement et des services communaux d'Ukraine, le président du Parlement, le maire de Kiev et le commissaire du président de l'Ukraine pour les affaires des Tatars de Crimée. La Présidente du Congrès a salué la volonté politique des autorités ukrainiennes d'ouvrir la voie au prochain exercice de suivi de la démocratie locale et régionale en Ukraine, prévu pour le second semestre 2018. Les représentants des autorités ukrainiennes ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre la feuille de route sur le dialogue post-suivi, signée avec le Congrès en 2015, et à poursuivre le développement de l'autonomie locale et la réforme de la décentralisation, dans le respect des principes et des normes contenus dans la Charte européenne de l'autonomie locale, et sur la base des recommandations du Congrès.

II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS

A. 33^e SESSION DU CONGRÈS

Les deux sessions de 2017 étaient placées sous le thème général « des politiques décentralisées pour une intégration réussie des migrants ».

Lors de la seconde session de 2017, le Congrès a tenu un débat sur le problème spécifique de l'accueil des mineurs réfugiés non accompagnés, avec le témoignage de trois jeunes réfugiés (voir aussi IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

Un débat d'actualité a été consacré à la situation de la région espagnole de Catalogne. La Présidente du Congrès a ouvert le débat en rappelant que, dans une démocratie moderne, la seule voie possible est un dialogue politique apaisé. De nombreux membres du Congrès ont souligné que le développement de la gouvernance locale et régionale doit être réalisé dans le respect de l'État de droit, qui garantit l'équilibre des pouvoirs en démocratie.

Les membres ont aussi examiné la question des jeunes et d'un gouvernement ouvert dans la lutte contre la corruption, lors d'un débat qui a comporté, d'une part, la présentation d'un rapport sur la manière de rendre les marchés publics transparents aux niveaux local et régional, et, d'autre part, un échange de vues sur l'approche des jeunes en matière de lutte contre la corruption. D'autres débats thématiques ont porté sur la situation à Mostar (Bosnie-Herzégovine), sur le rôle des associations et organisations européennes régionales dans la coopération et la démocratie régionale en Europe, et sur la participation des femmes à la vie politique au niveau régional. Parmi les rapports examinés pour adoption figuraient les rapports intitulés « Les langues régionales et minoritaires en Europe aujourd'hui » et « Un avenir meilleur pour les zones rurales d'Europe ». Le débat sur ce dernier rapport s'est tenu en présence du ministre autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau, Andrä RUPPRECHTER, qui a présenté le schéma directeur de l'Autriche pour les zones rurales.

Dans le cadre de ses activités de suivi, le Congrès a examiné des rapports sur la situation de la démocratie locale et régionale en Suisse, en Italie et en Serbie, et a discuté des conclusions d'une mission d'enquête en Belgique, qui était consacrée au fonctionnement des organes de démocratie locale dans un contexte de diversité linguistique dans les communes « à facilités » autour de Bruxelles, en région flamande. Il a aussi examiné le rapport concernant la situation de Dorin Chirtoaca, maire de Chişinău et Vice-Président du Congrès. Une recommandation sur l'observation des élections locales en Finlande a été adoptée et les conclusions du rapport sur les élections au Conseil des anciens d'Erevan ont été présentées (voir aussi III. SUIVI DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE).

La 33^e session a également été l'occasion de célébrer deux anniversaires : le 10^e anniversaire de la Semaine européenne de la démocratie locale et le 10^e anniversaire du prix Dosta! du Congrès (voir aussi IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

Petr MLSNA, vice-ministre responsable de la législation et de l'archivage, qui représentait la présidence tchèque du Comité des Ministres, et Thorbjorn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, ont eu un échange de vues avec les membres du Congrès.

Quarante jeunes, âgés de 16 à 30 ans, issus de 40 États membres du Conseil de l'Europe, sont venus, pour la deuxième fois cette année, assister à la session en leur qualité de délégués jeunes. Cette fois-ci, ils ont présenté les projets locaux sur lesquels ils avaient travaillé depuis la session précédente, ont expliqué l'approche des jeunes dans le débat sur la corruption et ont contribué activement aux autres débats, tenus en plénière ou par les chambres, et aux réunions des commissions (voir aussi IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

B. LE BUREAU

Brno (République tchèque), 16 juin 2017

Les membres du Bureau du Congrès se sont réunis à Brno dans le cadre de la présidence tchèque du Comité des Ministres. La réunion a été précédée d'un échange de vues avec des représentants des autorités locales et régionales tchèques. Les membres du Bureau ont notamment discuté de la situation en Turquie, en Géorgie et en Ukraine, ainsi que des demandes de partenariat avec le Congrès. Parmi les autres thèmes inscrits à l'ordre du jour figuraient le Partenariat sud-méditerranéen, les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, et l'organisation des prochaines sessions du Congrès.

Paris, 15 septembre 2017

Le Bureau a eu un échange de vues avec Laima JUREVICIENE, Ambassadrice, Représentante permanente de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe et Présidente du GR-DEM (Groupe de rapporteurs sur la démocratie du Comité des Ministres). L'Ambassadrice a salué l'action du Congrès, notamment le suivi de la situation de la démocratie locale et régionale, et a invité le Congrès à présenter, lors d'une prochaine réunion du GR-DEM, les questions récurrentes recensées lors de ses visites de suivi et de ses visites d'observation des élections. À l'ordre du jour figuraient également la situation de la démocratie locale et régionale en Turquie, en Ukraine, en Roumanie et en Arménie, la préparation des prochaines sessions du Congrès, en particulier de la 33^e, et un point sur la coopération avec le Maroc et la Tunisie. En outre, le Bureau a examiné les modalités d'observation des élections locales dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (15 octobre 2017) et en Géorgie (21 octobre 2017). Il a aussi examiné un avant-projet de résolution sur l'avenir de la Semaine européenne de la démocratie locale.

Strasbourg, 17 et 19 octobre 2017

Le Bureau du Congrès s'est réuni la veille de la 33^e session et a approuvé l'ordre du jour de la session. Parmi les décisions prises lors de cette réunion figuraient la tenue d'un débat d'actualité sur la situation dans la région espagnole de Catalogne et l'examen d'un projet de rapport concernant la situation of Dorin Chirtoaca, Vice-Président du Congrès et maire de Chisinau (République de Moldova), assigné à résidence depuis le 26 mai 2017 et suspendu de ses fonctions de maire. Le Bureau a aussi décidé de suivre de près la situation de Gültan Kisanak et de Nurhayat Altun, détenus dans la prison de haute sécurité de type F de Kocaeli, dans le nord-ouest de la Turquie. Le Bureau a évoqué l'avis rendu par la Commission de Venise sur l'avis les "dispositions du décret-loi d'urgence n° 674 de la Turquie relatif à l'exercice de la démocratie locale en Turquie » en réponse à une demande du Congrès.

Par ailleurs, la Présidente du Congrès a présenté les grandes lignes de la visite à haut niveau prévue en Ukraine pour les 21 et 22 novembre 2017, notamment la table ronde sur la mise en œuvre de la feuille de route du Congrès dans le cadre du dialogue post-suivi avec les autorités ukrainiennes. Le Bureau a en outre discuté de la politique du Congrès à l'égard des régions voisines, a examiné les activités de coopération menées par le Congrès dans les États membres du Conseil de l'Europe et dans les États non membres, et a adopté le statut révisé du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale. Lors de la réunion qu'il a tenue le dernier jour de la session, le Bureau a notamment adopté plusieurs mandats pour des activités et rapports de commissions.

Paris, 4 décembre 2017

Pour sa dernière réunion en 2017, le Bureau du Congrès a tenu un échange de vues sur les derniers développements concernant la situation de Dorin Chirtoaca de Chişinău et vice-président du Congrès Suite à l'adoption par le Congrès d'un rapport lors de sa session d'octobre, une visite d'information à Chisinau est prévue à cet égard le 13 décembre. Il sera dirigé par le vice-président et rapporteur du Congrès sur la Moldova, Gunn Marit HELGESEN (Norvège, PPE-DE). Les résultats de cette visite, ainsi que l'avis de la Commission de Venise sur les référendums de rappel locaux, demandé par le Congrès en octobre 2017, seront examinés lors de la prochaine réunion du Bureau en février 2018.

Le Bureau a également été informé de développements positifs dans la coopération du Congrès avec la Tunisie et le Maroc. Il a examiné la situation de Nurhayat Altun, membre du Congrès, actuellement détenu à Kocaeli, dans le nord-ouest de la Turquie, et a décidé de suivre l'information selon laquelle Mme Altun ne serait pas autorisée à assister à son procès à venir. Le Bureau a décidé de réviser les règles et procédures du Congrès afin de codifier davantage le comportement éthique de ses membres et a approuvé un projet de calendrier pour cette révision. Il a accepté la proposition de demander l'avis du groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe sur les mesures à prendre. Enfin, les membres ont été informés de la situation budgétaire du Conseil de l'Europe et du Congrès pour 2018 et de la préparation des sessions du Congrès pour 2018 (27-29 mars et 6-8 novembre 2018).

C. LES CHAMBRES

La Chambre des Pouvoirs Locaux

La Chambre des Pouvoirs Locaux a tenu sa 33^e session le 19 octobre 2017. Dans sa communication, le Président de la Chambre, Anders KNAPE (Suède, PPE/CCE) a souligné la collaboration du Congrès avec la Commission de Venise concernant les questions juridiques et constitutionnelles relatives à l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale et à l'observation des élections locales. En outre, il a fait observer que le Congrès était confronté à un nombre croissant de problèmes d'utilisation des langues dans les administrations locales et a annoncé que la Commission de la Gouvernance élaborerait un rapport sur ce sujet.

La Chambre a tenu un débat sur la situation à Mostar (Bosnie-Herzégovine), caractérisée par le blocage des élections, sur la base d'une note d'information présentée par Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD). Lors de ce débat, les membres de la Chambre ont exhorté les autorités de tous niveaux à s'efforcer de trouver une solution durable à ce problème.

Par ailleurs, la Chambre a adopté un rapport sur le fonctionnement des organes de démocratie locale dans un contexte de diversité linguistique dans les communes « à facilités » autour de Bruxelles, en région flamande (Belgique) ; dans lequel, le Congrès invite les autorités belges à réviser les modalités d'application des lois linguistiques dans les communes « à facilités linguistiques », afin de permettre l'emploi à la fois du français et du néerlandais par les conseillers municipaux dans l'exercice de leurs mandats locaux (Voir aussi III. SUIVI DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE).

Enfin, la Chambre a adopté des rapports sur les élections au Conseil des anciens d'Erevan (Arménie), tenues le 14 mai 2017, et sur les élections locales en Finlande, tenues le 9 avril. Dans ce dernier rapport ont été salués le haut niveau de transparence du processus électoral et les efforts déployés par les autorités finlandaises pour renforcer la place des femmes candidates (Voir aussi III. SUIVI DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE).

La Chambre des Régions

La Chambre des régions a tenu sa 33^e Session le 19 octobre 2017. Dans sa communication, la Présidente de la Chambre Gunn Marit HELGESEN (Norvège, PPE/CCE) a défini les régions comme des passerelles entre le pouvoir central et les collectivités locales, entre les autorités nationales et les citoyens. Elle a insisté sur la nécessité de tenir compte des identités régionales et de défendre les intérêts régionaux dans le cadre des États, ajoutant que la dimension régionale est la force motrice permettant d'intégrer la diversité ethnique, linguistique et culturelle au sein d'une identité nationale plus large. Elle a aussi réaffirmé l'attachement du Congrès au principe de l'unité nationale en tant que fondement de l'autonomie régionale.

La Chambre a tenu un débat sur la démocratie régionale en Europe, analysant les mécanismes du dialogue entre les autorités nationales et régionales, le rôle des régions dans l'intégration européenne et la participation des associations régionales à ce processus.

La Chambre a adopté une résolution et une recommandation en lien avec le rapport sur « Les langues régionales et minoritaires en Europe aujourd'hui ». Les Rapporteurs Lelia HUNZIKER (Suisse, SOC) et Anna MAGYAR (Hongrie, PPE/CCE) ont souligné l'importance des mesures visant à consolider et à développer l'enseignement des langues régionales ou minoritaires ainsi que l'éducation dans ces langues dans les régions où elles sont parlées. Vesna CRNIC-GROTIC, présidente du Comité

d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, a insisté sur la nécessité de promouvoir la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, qui ne compte actuellement que 25 États parties sur 47 États membres. Elle a lancé une invitation à célébrer le 20^e anniversaire de la Charte en 2018.

La Chambre a aussi tenu un débat thématique sur la participation des femmes à la vie politique au niveau régional. Les personnalités invitées - Elena CENTEMERO, Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire, et Simone SUSSKIND, membre du Parlement de la Région Bruxelles-Capitale et présidente de l'association « Actions en Méditerranée », ont souligné la difficulté pour une femme d'accéder à des responsabilités politiques. Le débat a débouché sur diverses propositions pour renforcer la participation des femmes à la vie politique au niveau régional, parmi lesquelles : la mise en place de quotas effectifs sur les listes électorales (selon le système des binômes) ; les mesures permettant de concilier l'engagement politique et la vie de famille ; le soutien à la constitution de réseaux de femmes. Pour sa part, le Congrès a adopté des règles strictes d'équilibre entre les femmes et les hommes dans ses structures.

D. LES COMMISSIONS

Commission de monitoring

La Commission s'est réunie à Kharkiv le 27 juin 2017. Dans un message du Président Petro POROCHENKO à la Commission, les autorités ukrainiennes ont souligné en particulier le rôle du Congrès pour le développement de l'autonomie locale dans le pays. Lors de cette réunion ont été adoptés les projets de rapports de suivi sur la Suisse, la Serbie et l'Italie, ainsi que sur la mission d'enquête en Belgique (« fonctionnement des organes de démocratie locale dans un contexte de diversité linguistique dans les communes « à facilités » de la région flamande entourant Bruxelles ») et sur les missions d'observation électorale en Finlande et à Erevan (Arménie).

La Commission de Monitoring s'est de nouveau réunie à Strasbourg le 18 octobre 2017, pendant la 33^e Session. Elle a élu Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD), membre de l'Assemblée d'Irlande du Nord, en tant que 5^e vice-président de la Commission. Elle a également examiné le contenu de lettres portant sur des questions liées au bon fonctionnement de la démocratie locale en Pologne, Moldova, Ukraine, Roumanie et Arménie. Le porte-parole thématique du Congrès sur les droits de l'homme, Harald BERGMANN (Pays-Bas, GILD), a présenté aux membres un Manuel des droits de l'homme regroupant des bonnes pratiques recensées aux niveaux local et régional dans toute l'Europe. Cette publication portera sur la non-discrimination à l'égard de trois groupes : les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants ; les Roms et Gens du voyage ; les personnes LGBT. Dans une démarche globale, le manuel offrira un recueil de bonnes pratiques – pour certaines extrêmement novatrices – en matière d'initiatives d'intégration et de sensibilisation, afin d'aider du mieux possible les élus locaux.

De plus, les membres ont aussi été informés des activités de suivi récentes (notamment en septembre en Lettonie) et de la mission d'observation électorale conduite dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » le 15 octobre. Enfin, la Commission a approuvé un mandat pour la rédaction d'un rapport sur « Les droits de vote au niveau local pour les personnes déplacées et les migrants ».

La prochaine réunion de la Commission de suivi se tiendra à Strasbourg le 14 février 2018.

Commission de la gouvernance

Lors de sa réunion du 4 mai 2017 tenue à Eupen (Belgique), la Commission a approuvé des rapports sur les thèmes « Un avenir meilleur pour les régions rurales d'Europe » et « Rendre les marchés publics transparents aux niveaux local et régional ». Ce dernier décrit les risques liés à la corruption dans la cadre des passations de marchés publics et propose des solutions telles que la formation, la sensibilisation et l'amélioration de la transparence générale des processus. Ces deux rapports ont ensuite été adoptés par le Congrès lors de sa Session plénière d'octobre. La Commission a aussi examiné des projets de rapports sur les thèmes « Transparence et gouvernement ouvert », « Les conflits d'intérêts aux niveaux local et régional » et « La protection des lanceurs d'alerte ».

La réunion de la Commission a été suivie d'une conférence le 5 mai 2017, sur le thème « Pour une réforme territoriale réussie ». Lors de cet événement, des universitaires, des experts, des praticiens et

des responsables politiques locaux et régionaux ont évoqué les évolutions positives et les défis actuels en matière de réforme territoriale, en particulier pour ce qui concerne les fusions de communes.

La réunion suivante de la Commission de la Gouvernance s'est tenue le 18 octobre 2017 à Strasbourg, en marge de la 33^e Session. Dans le cadre de la Feuille de route du Conseil de l'Europe sur les activités de prévention de la corruption et de promotion de l'éthique publique aux niveaux local et régional, la Commission a examiné les rapports sur les thèmes « Le népotisme (recrutement de personnel) », « Transparence et gouvernement ouvert » et « Les conflits d'intérêts aux niveaux local et régional ». Les membres ont aussi examiné une note d'information sur « Une répartition juste de l'imposition dans les zones transfrontalières », présentée par Karl Heinz LAMBERTZ (Belgique, SOC) et un projet de « Lignes directrices sur le droit de consultation des collectivités locales par les autres niveaux de gouvernement », présenté par Anders KNAPE (Suède, PPE/CCE). Par ailleurs, la Commission a approuvé le mandat pour la préparation d'un rapport sur « l'utilisation des langues par les collectivités locales et régionales » et l'organisation d'une conférence sur ce même thème en 2018 en Roumanie.

La Commission tiendra sa prochaine réunion à Strasbourg le 27 mars 2018, en marge de la 34^e Session du Congrès.

La Commission des questions d'actualité

La Commission s'est réunie à Strasbourg le 18 octobre 2017, lors de la 33^e Session. Elle a adopté un rapport sur les enfants réfugiés non accompagnés et le rôle des pouvoirs locaux, établi par Nawel RAFIK ELMRINI (France, SOC), et un rapport sur les régions frontalières face au phénomène migratoire, établi par Rena DOUROU (Grèce, SOC). Ces rapports seront présentés pour adoption en mars et octobre 2018 respectivement. La commission a aussi examiné une pétition concernant la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, signée par 150 ONG et présentée au Congrès par le Conseil du comté de Covasna (Roumanie). En outre, la commission a reçu de la ville de Bela Palanka (Serbie) le document de signature du Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, ouvert à la signature par le Congrès en 2012.

Les membres ont par ailleurs été informés du programme du prochain Sommet des maires pour une « Alliance des villes européennes contre l'extrémisme violent », qui se tiendra le 15 novembre 2017 à Barcelone (Espagne). Organisé conjointement par le Congrès, le Forum européen sur la sécurité urbaine (EFUS) et la ville de Barcelone, le Sommet réunira des élus locaux et régionaux, des experts et des représentants de la société civile autour des bonnes pratiques pour prévenir la violence extrémiste.

La Commission tiendra sa prochaine réunion à Strasbourg le 27 mars 2018, en marge de la 34^e Session du Congrès.

III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

A. ACTIVITÉS DE MONITORING

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a pour mission essentielle d'assurer un suivi efficace de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres en évaluant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée en 1985 et ratifiée par les 47 États membres du Conseil de l'Europe..

Visites de suivi

Depuis avril 2017, le Congrès a effectué les cinq visites de suivantes :

Principauté d'Andorre, 25-26 avril 2017

La délégation du Congrès était composée des co-rapporteurs Gaye DOGANOGLU (Turquie, PPE/CCE) et Zdenek BROZ (République tchèque, CRE), qui ont examiné la situation de la démocratie locale en Andorre à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie

locale, ratifiée par ce pays en 2011. Des entretiens à haut niveau étaient prévus, notamment avec le chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre et le ministre des Finances. La délégation a également rencontré le Président de la Cour des comptes, le Vice-Président du Conseil général (parlement), le Président de la Cour constitutionnelle et le médiateur (El Raonador del Ciutada).

Principauté de Monaco, 16-17 mai 2017

La délégation du Congrès était composée des co-rapporteurs Michail ANGELOPOULOS (Grèce, PPE/CCE) et Marianne HOLLINGER (Suisse, GILD), qui ont examiné la situation de la démocratie locale à Monaco à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par la Principauté en 2013. Des entretiens à haut niveau ont été tenus, notamment avec le Conseiller du gouvernement – ministre de l'Intérieur de la Principauté de Monaco. La délégation a également rencontré le maire de Monaco et Président de la délégation nationale de Monaco au Congrès, le Président du Conseil national, le Président de la Commission d'audit suprême, le Vice-Président de la Cour suprême et le Haut-Commissaire à la protection des droits et libertés et à la médiation. Enfin, les rapporteurs se sont entretenus avec les membres de la délégation nationale monégasque du Congrès.

Principauté de Liechtenstein, 6-7 juin 2017

La délégation du Congrès était composée des co-rapporteurs Artur TORRES PEREIRA (Portugal, PPE/CCE) et Marie KAUFMANN (République tchèque, GILD), qui ont examiné la situation de la démocratie locale au Liechtenstein à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par la Principauté en 1988. Des entretiens à haut niveau ont été tenus, notamment avec le Premier ministre, le ministre des Affaires publiques générales et des Finances et la ministre de l'Intérieur, de l'Éducation et de l'Environnement. La délégation a également rencontré le Président du Parlement (*Landtag*), le Président de la Cour d'État, ainsi que le maire de Vaduz et président de la Conférence des maires du Liechtenstein, le maire de Planken et le maire de Triesenberg. Enfin, les rapporteurs se sont entretenus avec la délégation nationale du Liechtenstein au Congrès et des représentants de l'Association des droits de l'homme du Liechtenstein.

Saint-Marin, 13-14 juin 2017

Pour cette première visite de suivi, la délégation était composée des co-rapporteurs Harald BERGMANN (Pays-Bas, GILD) et Gunnar AXEL AXELSSON (Islande, SOC), qui ont examiné la situation de la démocratie locale à Saint-Marin à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par ce pays en 2013. Des entretiens à haut niveau étaient prévus, notamment avec le ministre de l'Intérieur, le ministre des Finances et du Budget et le ministre du Territoire, de l'Environnement, de l'Agriculture, du Tourisme et de la Protection civile. La délégation a également rencontré le Secrétaire du Conseil de châtellenie (Capitano di Castello), le Président du Collège de contrôle de la constitutionnalité des lois, des membres de la commission de contrôle des finances publiques ainsi que les maires de Borgo Maggiore et Acquaviva.

Lettonie, 12-14 septembre 2017

La délégation du Congrès était composée des co-rapporteurs Xavier CADORET (France, SOC) et Marc COOLS (Belgique, GILD), qui ont examiné la situation de la démocratie locale en Lettonie à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par ce pays en 1996. Des entretiens à haut niveau se sont tenus, notamment avec le ministre des Finances et le Secrétaire parlementaire du ministère de la Protection de l'environnement et du Développement régional. La délégation a également rencontré le Président de la commission parlementaire de l'administration publique et de la gouvernance locale, le Président de la commission parlementaire du budget et des finances et le médiateur, ainsi que le vice-président de la Cour constitutionnelle et le Contrôleur général du Bureau d'audit de l'État.

Recommandations adoptées

Lors de sa 33^e Session du 18 au 20 octobre 2017, le Congrès a adopté les trois recommandations suivantes :

Recommandation 403(2017) sur la démocratie locale et régionale en Serbie

Le Congrès a adopté le rapport et la recommandation consécutifs à la visite de suivi effectuée dans ce pays du 28 février au 2 mars 2017 par les co-rapporteurs Sören SCHUMACHER (Allemagne, SOC) et Lucia KROON (Pays-Bas, PPE/CCE). Le rapport souligne que la crise économique a eu un

effet considérable sur la situation en Serbie. La Serbie a répondu favorablement à la plupart des recommandations formulées par le Congrès en 2011, en particulier au moyen de changements législatifs. Cependant, il est à regretter que les progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie de réforme de l'administration publique, adoptée par le Gouvernement en 2014, n'aient pas été uniformes. Par conséquent, le Congrès encourage les autorités serbes à continuer d'œuvrer à la réalisation des objectifs de la réforme en finalisant les projets de textes législatifs relatifs à la démocratie locale et régionale et à la décentralisation et en veillant à leur mise en œuvre effective. Les rapporteurs ont aussi fait part de leur préoccupation concernant les défis auxquels la Serbie est confrontée du point de vue de la conformité avec les dispositions de la Charte, en particulier la possibilité pour le gouvernement de révoquer des assemblées locales, l'absence de critères transparents pour l'allocation de dotations de l'État et la non-application de la disposition constitutionnelle relative au budget de la Province autonome de Vojvodine. Enfin, le Congrès recommande que les autorités serbes octroient aux collectivités locales des ressources suffisantes pour exercer leurs fonctions et qu'elles renforcent la transparence des critères présidant à l'approbation du recrutement d'agents publics locaux dans le contexte du moratoire sur ces recrutements. Le Congrès appelle aussi les autorités nationales à promulguer une loi sur le financement de la Province autonome de Vojvodine.

Recommandation 404(2017) sur la démocratie locale et régionale en Italie

Le Congrès a adopté le rapport et la recommandation consécutifs à la visite de suivi effectuée dans ce pays en mars 2017 par les co-rapporteurs Jakob WIENEN (Pays-Bas, PPE/CCE) et Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD). Le Congrès invite les autorités italiennes à réexaminer, sur la base de consultations, les critères applicables au calcul des restrictions budgétaires et à lever les contraintes financières imposées aux collectivités locales afin de garantir qu'elles disposent de ressources financières suffisantes. Il recommande de préciser les compétences et responsabilités des provinces et des villes métropolitaines en réintroduisant des élections directes de leurs organes de gouvernance, en accordant une rémunération adéquate à leurs élus et en révisant les limitations actuelles concernant les ressources humaines locales. Le Congrès recommande aussi aux autorités italiennes d'accorder une plus grande autonomie financière aux régions à statut ordinaire afin de réduire les différences entre celles-ci et les régions à statut spécial.

Recommandation 407(2017) sur la démocratie locale et régionale en Suisse

Le Congrès a adopté le rapport et la recommandation consécutifs à la visite de suivi effectuée à Bern, Zurich et Oetwil an der Limmat par les co-rapporteurs Marc COOLS (Belgique, GILD) et Dorin CHIRTOACA (République de Moldova, PPE/CCE) du 23 au 25 janvier 2017. Les conclusions de cette deuxième visite de suivi depuis que la Suisse a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale en 2005 étaient particulièrement positives. Le rapport souligne que l'autonomie des communes est particulièrement bien établie en Suisse et que les procédures de démocratie directe sont extrêmement développées à tous les niveaux de gouvernance. Le rapport mentionne ensuite plusieurs points devant être examinés par les autorités suisses afin d'améliorer encore le cadre démocratique, comme une meilleure participation directe des communes aux procédures décisionnelles et la possibilité d'étendre la Charte aux cantons – en concertation avec ceux-ci – afin de préserver leur autonomie vis-à-vis de la Confédération.

B. MISSIONS D'ENQUÊTE

Moldova

Lors de sa 33^e Session, le Congrès a examiné le rapport présenté par Gunn Marit HELGESEN concernant la situation de Dorin Chirtoaca, maire de Chişinău et vice-président du Congrès. Mme HELGESEN s'était rendue à Chişinău en août 2017 et avait rencontré M. Chirtoaca, qui était assigné à résidence depuis le 26 mai 2017 et suspendu de sa fonction de maire. Elle a aussi rencontré le procureur du Centre national anticorruption, des représentants du Congrès des autorités locales de la République de Moldova (CALM) et le ministre de la Justice.

La situation du maire de Chişinău est un sujet de préoccupation pour le Congrès, du point de vue notamment du non-respect de plusieurs articles de la Charte européenne de l'autonomie locale, que la Moldova a ratifiée en 1997. En particulier, le rapport souligne que le maire de la capitale de la République de Moldova a été suspendu par une autorité judiciaire. Le remplacement du maire par un

agent public local non élu et l'organisation d'un référendum local de révocation, prévu pour novembre et destiné à écourter le mandat du maire, sont aussi deux sujets de préoccupation.

Le Congrès a entrepris de suivre attentivement la situation du maire de Chişinău en organisant une mission d'enquête, laquelle donnera lieu à une recommandation basée sur les engagements pris par la République de Moldova en matière de démocratie locale. Le Congrès a aussi demandé à la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) un avis sur la constitutionnalité du référendum local de révocation du 19 novembre 2017. *

Tous ces éléments seront pris en compte dans l'exercice de suivi de la situation de la démocratie locale et régionale en République de Moldova prévu pour 2018, à la lumière en particulier de la plainte adressée entre-temps au Congrès par l'Association des pouvoirs locaux de Moldova (CALM), qui dénonce les nombreuses pressions exercées sur des élus locaux au moyen de procédures judiciaires.

Belgique

Lors de sa 33^e Session, le Congrès a adopté un rapport et la Recommandation 309(2017) sur le fonctionnement des organes de la démocratie locale dans un contexte de diversité linguistique dans les communes « à facilités » de la région flamande entourant Bruxelles. Le rapport fait suite à une mission d'enquête menée les 2 et 3 février 2017 par les co-rapporteurs Henrik HAMMAR (Suède, PPE/CCE) et David ERAY (Suisse, GILD). Dans la recommandation adoptée, le Congrès demande aux autorités belges d'abolir le système de nomination par le ministre flamand de l'Intérieur. Il demande également aux autorités nationales de réviser la manière dont les lois linguistiques sont appliquées dans les « communes à facilités », afin de permettre aux conseillers municipaux d'utiliser indifféremment le français ou le néerlandais dans l'exercice de leurs mandats locaux.

C. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES

Au cours des 15 dernières années, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a observé plus de 100 élections locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et parfois aussi au-delà. Ces missions sont menées à l'invitation des autorités nationales ou des organes électoraux compétents et complètent le suivi politique de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le suivi des recommandations du Congrès préparées à la suite des missions d'observation est assuré par un dialogue post-électoral.

Missions d'observation

« L'ex-République yougoslave de Macédoine », 12-16 octobre 2017

Une délégation du Congrès, conduite par le Rapporteur Karim VAN OVERMEIRE (Belgique), a effectué une visite d'observation des élections locales du 15 octobre. Cette délégation s'est jointe à la mission d'observation électorale de l'OSCE/BIDDH déployée dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » à l'occasion des élections locales. Avant le jour du scrutin, des réunions de préparation se sont tenues du 12 au 14 octobre à Skopje. La délégation a eu un échange de vues avec le ministre de l'Autonomie locale, le chef de la mission d'observation des élections du BIDDH/OSCE, le maire de Skopje et président de l'Association des unités d'autonomie locale de la République de Macédoine (ZELS) et le président de la Commission électorale centrale. Le jour du scrutin, la délégation du Congrès a déployé six équipes composées d'observateurs ressortissants de douze États membres du Conseil de l'Europe pour observer le vote dans une centaine de bureaux de vote de tout le pays.

Le 16 octobre 2017, lors d'une conférence de presse conjointe avec l'OSCE/BIDDH tenue à Skopje, les conclusions préliminaires ont été présentées. Dans sa déclaration, le chef de la délégation du Congrès a précisé que le taux de participation électorale de 60 % était un signe important du climat globalement positif dans lequel les élections s'étaient déroulées, malgré quelques incidents pendant la campagne et le jour du scrutin. Il a aussi évoqué les problèmes auxquels les autorités devraient apporter des solutions, en particulier la formation des membres de commissions électorales afin de garantir une application uniforme des règles et la mise à jour durable des listes électorales afin de prévenir les manipulations des résultats et de garantir un lien plus étroit entre les électeurs et les élus d'une commune donnée.

Le rapport sera soumis pour adoption lors de la 34^e Session, en mars 2018.

Géorgie, 20-22 octobre 2017

Une délégation du Congrès composée des porte-parole thématiques sur l'observation d'élections, Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD) et Jos WIENEN (Pays-Bas, PPE/CCE), ainsi que de la Vice-Présidente du Congrès Barbara TOCE (Italie, SOC), a effectué une mission d'évaluation électorale afin d'observer les élections locales du 21 octobre. La délégation s'est jointe au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE. Après le jour du scrutin, Stewart Dickson a présenté lors d'une conférence de presse les conclusions préliminaires de la mission. Il a confirmé que les commissions électorales avaient suivi minutieusement les procédures électorales dans une large majorité des trente bureaux de vote visités par les trois équipes du Congrès. Il a aussi attiré l'attention des autorités géorgiennes sur l'utilisation abusive de ressources publiques pendant la campagne, problème qui semblait se poser tout particulièrement au niveau local. Concernant la législation géorgienne qui permet actuellement aux électeurs inscrits sur la base d'une adresse permanente ou temporaire de voter aux élections locales, la délégation du Congrès a renvoyé à la Recommandation 369 (2015) du Congrès selon laquelle seuls les électeurs ayant leur résidence permanente dans une commune donnée devraient avoir le droit de voter aux élections locales.

Le rapport sera soumis pour adoption lors de la 34^e Session, en mars 2018.

Textes adoptés

Finlande

Lors de sa 33e session, le Congrès a adopté la Recommandation 408 (2017) sur les élections locales en Finlande qui se sont tenues le 9 avril 2017. Les élections se sont déroulées dans le contexte particulier de la réforme actuelle de la régionalisation dans le pays, qui implique des changements importants au niveau régional mais aussi au niveau local.

Selon le rapport présenté par la Rapporteuse Lelia HUNZIKER (Suisse, SOC), le vote a eu lieu - à l'exception de quelques questions mineures - de manière très professionnelle et s'est caractérisé par un niveau élevé de confiance des citoyens dans les processus électoraux et l'administration. Le Congrès se félicite également de l'important degré de transparence, de l'enregistrement bien établi des électeurs et des efforts déployés par les autorités finlandaises pour renforcer la position des candidates par le biais de quotas par sexe sur les listes de candidats.

En conséquence, le rapport attire l'attention sur les questions à prendre en compte pour progresser sur le plan démocratique, notamment la promotion de la participation des partis politiques régionaux et des listes de candidats indépendants, ainsi que l'introduction d'une formation obligatoire pour tous les membres de l'administration électorale afin d'assurer un niveau constant de connaissances sur les procédures. Enfin, le Congrès souhaite vivement que la réforme administrative régionale en cours conduise à une véritable décentralisation au niveau régional.

Erevan (Arménie)

Au cours de sa 33e session, la Chambre des Pouvoirs Locaux a adopté un rapport d'information sur les élections au Conseil des anciens de la ville d'Erevan (Arménie) le 14 mai. Ce sont les premières élections locales organisées sous le code électoral de 2016 qui ont établi de nouveaux règlements tels que la lecture des empreintes digitales des électeurs et la publication des listes électorales signées après le jour du scrutin, deux mesures destinées à accroître la transparence du processus électoral. Luc MARTENS (Belgique, PPE / CCE) présente le rapport au nom de la rapporteuse Liisa Ansala (Finlande, GILD) et confirme la manière ordonnée dont les élections ont été organisées, à l'exception des irrégularités de procédure individuelles. Dans le même temps, le rapport souligne un très faible niveau de compétitivité politique et le manque général d'intérêt du public pour les questions locales. En outre, il existe des sujets de préoccupation récurrents pour le Congrès, en particulier la qualité des listes électorales qui incluent un grand nombre d'électeurs résidant - de facto - à l'étranger. Afin de renforcer la confiance des citoyens dans le processus électoral caractérisé par un haut niveau d'apathie politique, le Congrès appelle les autorités à accorder plus d'attention, en particulier aux allégations d'achat de voix et à l'utilisation abusive des ressources administratives.

Dialogue post-électoral

Bosnie-Herzégovine (BiH), 25 et 26 mai 2017

Une délégation de haut niveau du Congrès a mené cette mission dans le cadre du dialogue postélectoral, suite aux élections locales tenues dans le pays en octobre dernier, et à la mise en place des mécanismes du Congrès pour évaluer la situation de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres. La délégation comprenait le vice-président du Congrès Anders KNAPE, le président de la commission de suivi Leen VERBEEK (Pays-Bas, SOC) et le Rapporteur sur les élections locales du 2 octobre 2016 en Bosnie-Herzégovine, Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD). Des réunions étaient prévues à Sarajevo avec le Président de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, des représentants du Gouvernement de la Republika Srpska et le Député principal du Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. La délégation a également assuré le suivi de la Recommandation 399 (2017) du Congrès, adoptée à la 32e session plénière à Strasbourg, avec le Président de la Commission électorale centrale de Bosnie-Herzégovine et avec le Président de la Chambre des représentants de l'Assemblée de Bosnie-Herzégovine.

IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES

Le Congrès assiste les collectivités locales dans l'exercice de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs citoyens et dans leur recherche de solutions aux défis auxquels elles sont confrontées, en particulier en termes de sécurité, d'intégration, de dialogue et de participation, de respect des droits fondamentaux et des droits sociaux et d'inclusion des populations vulnérables.

Il est à l'initiative de réflexions et de projets sur ces questions et contribue activement aux travaux menés en la matière au sein du Conseil de l'Europe et au niveau européen.

A. RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

Les 26 et 27 mai 2017, à Nafplion, lors de la Conférence sur «La dignité humaine en période de conflit et de crise - Droits de l'homme et droit humanitaire», la Présidente du Congrès a souligné le défi que représente la crise des réfugiés pour les autorités locales, en particulier en ce qui concerne les prestations de services, le respect des droits humains et sociaux et la construction de sociétés inclusives et a demandé le soutien des gouvernements régionaux et locaux pour faire face à la crise.

À Strasbourg, le 1^{er} juin 2017, le Secrétaire Général du Congrès a pris part au débat consacré à « **L'accueil des réfugiés et des migrants dans les sociétés européennes – défis, enjeux et approches de solutions** », organisé par la Conférence des OING, l'association Europa et le Pôle européen d'administration publique (PEAP). Il a évoqué les travaux menés par le Congrès, en particulier les échanges avec les maires de villes particulièrement concernées, comme Calais en France, Kos en Grèce, Lampedusa en Italie, Kobané en Syrie, Sanliurfa en Turquie, et les visites des camps de réfugiés en Grèce, à Samos et Athènes. Il a également fait remarquer que le Congrès avait adopté une résolution et une recommandation en mars 2017, dans lesquelles il soulignait l'importance d'une approche intégrée précoce conforme aux droits de l'homme, et qu'il élaborait en ce moment un rapport intitulé « Enfants réfugiés non accompagnés: rôle et responsabilités des collectivités locales », qui sera présenté au Congrès lors de sa 34^e session en mars 2018.

Au cours du séminaire sur « Les politiques d'intégration au niveau local et régional » de Brno le 15 juin 2017, organisé dans le cadre de la présidence tchèque, la Présidente de la Chambre des Régions Gunn Marit HELGESEN et la présidente de la Commission des questions d'actualité Gabrielle Neff ont pris part à la table ronde consacrée à « L'intégration des personnes victimes d'exclusion ». Le Président de la Chambre des Pouvoirs Locaux, Anders KNAPE a procédé à l'ouverture du séminaire. Les participants ont souligné que l'Europe avait besoin de politiques d'intégration à long terme pour aider les migrants et d'une société inclusive, afin d'éviter les tensions déjà fortes qui alimentent la réaction politique brutale des groupes ultraconservateurs.

Le 18 octobre 2017, lors de sa 33^e Session, le Congrès a consacré un débat à l'accueil des enfants réfugiés non accompagnés dans les villes européennes, présenté par le Rapporteur Nawel RAFIK

ELMRINI (France, SOC). Trois réfugiés de Syrie, de Somalie et d'Afghanistan arrivés enfants en Europe ont apporté un témoignage émouvant et ont confirmé que les mesures d'intégration leur avaient permis de poursuivre leurs études et de réussir dans leurs pays d'accueil respectifs (Allemagne, Suède et France). Les membres du Congrès ont salué les efforts personnels fournis par ces jeunes gens et ont réaffirmé qu'il était indispensable d'augmenter le nombre de familles d'accueil des enfants migrants, de prévenir la traite des enfants et d'établir un système permettant d'attribuer un tuteur à chaque jeune.

Lors de la Conférence internationale « Bâtir des sociétés inclusives : intégrer les migrants, combattre l'extrémisme violent, mobiliser les citoyens », qui s'est tenue le 20 novembre 2017 à Rabat (Maroc), Nawel Rafik-Elmrini (France, SOC), Vice-Présidente de la Commission des questions d'actualité et Adjointe au maire de la Ville de Strasbourg, a déclaré que les migrants devaient pouvoir, en leur qualité de résidents, participer pleinement à la vie de leur collectivité d'accueil et contribuer à son développement. Elle a indiqué que les migrants ne pouvaient apporter leur contribution s'ils étaient exclus, soit par leur statut juridique, soit par les préjugés et la discrimination. Elle a appelé à la prise de mesures spécifiques au niveau local pour faciliter l'accès des migrants aux droits sociaux et au marché du travail, ainsi qu'à l'adoption d'une politique interculturelle qui favorise une perception positive des migrants et une meilleure entente mutuelle.

B. LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT

Le 15 novembre 2017, le troisième Sommet des maires pour l'Alliance des villes européennes contre l'extrémisme violent a été organisé à Barcelone conjointement par le Congrès et le Forum urbain pour la sécurité urbaine (EFUS), en partenariat avec la ville de Barcelone. 60 participants originaires de 18 pays européens ont adopté une déclaration qui souligne la nécessité de mettre en œuvre des stratégies coordonnées à l'échelon local et régional. Compte tenu de la menace que représente l'augmentation de l'extrémisme et les attentats perpétrés contre les citoyens dans les villes, les participants ont souligné que « l'extrémisme violent va bien au-delà du simple terrorisme et n'est pas un problème avant tout religieux ». Ils ont fait part de leur détermination à redoubler d'efforts dans les domaines de la prévention (en particulier par un dialogue interculturel et interconfessionnel), de l'inclusion de tous les citoyens et du renforcement de la coopération Nord-Sud au niveau local et régional. Ce sommet fait suite au sommet de Rotterdam de novembre 2016 et à la Conférence des pouvoirs locaux sur la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent, qui s'est tenue en novembre 2015 à Aarhus.

C. PARTICIPATION DES JEUNES

Le Congrès du Conseil de l'Europe s'est engagé depuis longtemps à promouvoir la participation active des jeunes à la vie civique comme moyen d'assurer la cohésion sociale et d'ancrer les principes démocratiques dans une société fondée sur le respect des droits de l'homme. Cette approche a été confirmée par l'adoption de sa Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie municipale et régionale en 1992. Le Congrès coopère avec les jeunes et les autorités locales et régionales pour trouver une voie vers la participation significative des jeunes gens.

Le 28 avril 2017, le Congrès a organisé un séminaire sur la participation des jeunes aux affaires locales en Ukraine (voir aussi VI. COOPERATION EXTERNE ET PARTENARIATS).

40 jeunes, âgés de 16 à 30 ans et originaires de 40 États membres du Conseil de l'Europe, ont participé pour la deuxième fois en qualité de **jeunes délégués à la 33^e Session du Congrès à Strasbourg, du 16 au 19 octobre 2017**. Depuis 2014, le Congrès invite des jeunes qui agissent et font preuve d'engagement, issus de chaque État membre, à coopérer et prendre part à la définition de la politique à suivre. Ils ont cette fois présenté les projets auxquels ils ont œuvré ces derniers mois et ont à nouveau pris une part active à la session, en contribuant aux débats de la plénière et des chambres, ainsi qu'aux réunions des commissions. Ces projets portaient sur des questions telles que la promotion des travaux du Congrès, la promotion de la participation des jeunes et l'organisation des activités interculturelles et interreligieuses. Les projets ont été élaborés à l'aide d'ateliers, d'universités d'été, de plates-formes de dialogue, de formations à la préparation de projets, de cours thématiques, etc. Ces 40 projets ont concerné indirectement plus de 200 000 personnes et 6500 jeunes Européens y ont participé. À l'occasion de la 33^e Session, les jeunes délégués ont fourni deux

orateurs, qui ont pris la parole au nom de tous les jeunes délégués au cours du débat sur « La lutte contre la corruption ». Ils ont également fait part de leur point de vue dans le cadre d'autres débats. Les jeunes délégués ont souligné que la participation des jeunes pouvait également servir d'instrument dans des domaines comme les migrations et le dialogue interculturel. Les projets de 14 pays comportaient des éléments exclusivement consacrés aux questions interculturelles et interconfessionnelles, ce qui témoigne clairement de l'intérêt que suscitent la diversité et l'inclusion.

D. DROITS DES ENFANTS

Le Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants a été signé le 14 juin 2017 à Belgrade (Serbie) par les maires de Belgrade et Surdulica et par un représentant du conseil municipal de Kragujevac.

Un séminaire tenu à Belgrade le 13 juin 2017, organisé par le Congrès en partenariat avec la ville de Belgrade, a réuni les associations nationales des collectivités locales et régionales pour examiner comment mettre en commun et élaborer des initiatives concrètes au niveau local et régional pour prévenir les abus sexuels sur enfants. Le séminaire a également porté sur la situation particulière des enfants et mineurs réfugiés.

Le 31 août 2017, le Pacte a été signé à Athènes (Grèce) par le gouverneur de la région Attique et le maire de Nikaia-Rentis, en présence de Gabriele Neff, présidente de la commission des questions d'actualité du Congrès. Mme Neff a souligné combien était importante l'initiative qui a conduit à la signature de ce Pacte et a déclaré qu'elle était confiante sur le fait que d'autres communes allaient suivre cet exemple, en particulier au travers d'une étroite collaboration du Congrès avec la KEDE, l'Union des communes grecques. Elle a insisté sur l'importance de la protection des enfants contre les violences et les abus sexuels dans le cadre de la crise actuelle des réfugiés. Le Pacte est un outil élaboré par le Congrès, qui prévoit une liste de mesures et de politiques concrètes à mettre en œuvre pour instituer des services adaptés aux enfants, protéger les enfants et éviter qu'ils ne soient exposés aux violences sexuelles. Les villes signataires se sont engagées à élaborer des initiatives en ce sens.

La Présidente du Congrès a publié **une déclaration le 18 novembre, à l'occasion de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels**. Elle souligne que les villes et les régions forment l'avant-garde de la mise en œuvre des politiques fondées sur les droits de l'enfant et des mesures concrètes de protection des enfants contre les violences sexuelles (voir également I. AGENDA POLITIQUE)

E. ÉGALITÉ DES GENRE

Dans une allocution prononcée à l'ouverture de la **Conférence « Femmes et pouvoir local » à Tunis le 26 septembre**, la Présidente du Congrès a salué les profonds changements survenus en Tunisie depuis 2011 et les opportunités historiques qu'ils offrent, en particulier pour la participation des femmes. Bien que la Constitution tunisienne de 2014, la législation électorale et le projet de code des collectivités locales, actuellement examiné par les représentants de l'Assemblée du peuple, soient très attentifs à la place des femmes, celles-ci restent fortement sous-représentées dans la vie publique. Elle a ajouté, en faisant part de son expérience d'élue locale, que la Tunisie n'était pas le seul pays confronté au problème de la faible participation des femmes. Elle a souligné qu'une profonde mutation des mentalités et des cultures enracinées dans des siècles de tradition, était indispensable. Cette conférence a été organisée conjointement par le Congrès, la Direction générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe, le ministère tunisien de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et le ministère tunisien des Affaires locales et de l'Environnement. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet de coopération mise en œuvre par le Congrès en Tunisie.

La Porte-parole sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Inger LINGE (Suède, PPE/CCE), a présenté le cadre juridique international de la participation politique des femmes au niveau local et les principales normes du Conseil de l'Europe en la matière. Ayant participé à la vie politique locale depuis une quarantaine d'années, elle a reconnu que les statistiques sur la participation des femmes en Europe avaient connu une nette amélioration, surtout dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe. Mais elle a ajouté que les comportements n'avaient pas progressé de la même manière,

précisant que l'intégration et la représentation des femmes dans la vie publique locale ne surviendront pas uniquement par le truchement de la législation mais qu'il était également indispensable de modifier les politiques publiques relatives à la scolarisation, à la famille et à l'information. Dans la perspective des premières élections locales qui auront lieu en Tunisie en 2018, elle a souligné qu'il était important de créer des conditions propices à la participation des femmes à la vie politique.

La Chambre des Régions a organisé un **débat sur les moyens de renforcer la participation des femmes dans la vie politique au niveau régional le jeudi 19 octobre, au cours de la 33^e Session** (voir II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS).

F. INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DES RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE

La Task force de l'Alliance et l'équipe Roms et Gens du voyage du Conseil de l'Europe ont organisé la 10^e édition du Prix Dosta ! du Congrès pour les municipalités le 19 octobre 2017. La Task force a établi une brochure sur ce prix, qui comporte des informations sur les six derniers prix décernés et sur les projets ainsi distingués. Les représentants des municipalités qui ont remporté le prix en 2017, Şişli (Turquie), Volos (Grèce) et Gliwice (Pologne), ont pris part à la cérémonie.

L'Alliance a été renforcée en novembre 2017 par **le lancement de « l'Alliance ukrainienne des villes et des régions pour le développement des initiatives roms » à Kiev.** Ont assisté à cette réunion les autorités locales et régionales ukrainiennes, les représentants des ministères, les ONG et des agents du Conseil de l'Europe. À cette occasion, six élus des régions et communes ukrainiennes ont signé la « Déclaration des maires et élus locaux et régionaux des États membres du Conseil de l'Europe contre l'antitsiganisme ». D'autres collectivités locales et régionales ukrainiennes devraient y apposer leur signature. Depuis son adoption par le Congrès en mars 2017, la Déclaration a été signée par 74 entités, issues de 30 États membres du Conseil de l'Europe, dont 19 autorités régionales élues. Il s'agit d'un texte de référence, qui permet aux autorités locales et régionales de prendre expressément position contre l'antitsiganisme et d'œuvrer en faveur de l'inclusion des Roms.

Lors de la Sixième Conférence internationale des femmes roms, « Les femmes et la représentation politique : le cas des femmes issues des communautés roms et des Gens du voyage », qui a eu lieu au Conseil de l'Europe les 6 et 7 novembre 2017, Xavier CADORET (France, SOC), Vice-Président du Congrès, a prononcé une allocution et signé « l'Engagement sur la représentation politique des femmes roms ». Cet engagement est un document capital, qui permet aux membres des partis politiques de prendre clairement position sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la représentation politique des femmes issues de groupes minoritaires, en particulier les Roms et les Gens du voyage, au sein des organes de décision. L'Engagement marque une avancée majeure pour la promotion de la participation des femmes issues des minorités lors des prochaines élections locales, régionales, nationales et européennes. Dans son allocution, il a souligné que les systèmes électoraux et la mise en œuvre effective de quotas n'étaient pas suffisants. Le soutien des partis politiques, la lutte contre les préjugés et la volonté politique des collectivités locales et régionales sont autant de facteurs clés de l'amélioration de la situation.

G. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE

Comme les années précédentes, le Congrès a pris une part active au Forum à Strasbourg les 8-10 novembre sur le thème « Le populisme en question(s) ». La Présidente de la Chambre des Régions, Gunn Marit HELGESEN (Norvège, PPE/CCE) a animé un des laboratoires d'idées du Forum, consacré aux défis de la démocratie hybride, qui associe démocratie représentative et participation directe des citoyens, et a pris part en qualité d'intervenante au laboratoire d'idées sur les initiatives locales des citoyens contre la corruption. Quatre autres membres du Congrès ont participé aux débats du Forum : les vice-présidents Anna MAGYAR (Hongrie, PPE/CCE) et Clemens LAMMERSKITTEN (Allemagne, PPE/CCE), ainsi que Rosaleen O'GRADY (Irlande/GILD) et Luc MARTENS (Belgique ; PPE/CCE), qui a également coprésidé une session de réseautage sur les mécanismes locaux de partenariat avec la société civile.

H. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (SEDL)

La SEDL a célébré son 10^e anniversaire en octobre de cette année, sous le thème «Participation citoyenne, consultation et engagement: pour une démocratie locale florissante». Dans sa Résolution 423 (2017) sur «10 ans de la Semaine européenne de la démocratie locale», adoptée à sa 33^e session, le Congrès a décidé de créer un groupe de réflexion chargé de donner une nouvelle dimension à la Semaine européenne de la démocratie locale, fondée sur les meilleures pratiques de la dernière décennie, qui examinerait toutes les questions liées à l'évolution de la SEDL.

I. AUTRES

Les 27 et 29 septembre 2017 à Lucca (Italie), la Vice-Présidente Barbara TOCE (Italie, SOC) a représenté le Congrès au 30^e anniversaire des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. La Vice-Présidente a insisté sur la nécessité de sensibiliser à l'importance du patrimoine culturel et de sa diversité en Europe en vue de combattre la haine, l'exclusion et la xénophobie, en prônant le dialogue interculturel et en protégeant ce patrimoine contre les nouvelles menaces. Elle a souligné que le Congrès a récemment adopté une résolution sur la responsabilité des autorités locales concernant la protection, la préservation, la gestion et l'entretien des lieux de sépulture, en tant qu'éléments de l'histoire locale.

Le 31 août et 1^{er} septembre 2017 à Washington, le Secrétaire Général a participé au Forum international sur l'autonomie fiscale & la coordination pour une décentralisation efficace. En lien avec la thématique du Forum, M. Kiefer a abordé les problèmes récurrents au niveau des finances et des consultations locales. Il a évoqué en particulier le rapport du Congrès intitulé « Faire face à la dette : les collectivités locales en difficulté financière », portant sur les ressources financières adéquates pour les collectivités locales en réponse à la crise financière. Il a également mentionné, à titre d'exemples dans les relations intergouvernementales, les programmes de consultations actuellement mis en œuvre en Albanie et en Autriche, qui portent à la fois sur les projets de loi et les politiques, et sur les aspects financiers.

V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL

Comité des Ministres

Le Président et le Secrétaire Général du Congrès tiennent des échanges de vues et communiquent régulièrement avec les Délégués des Ministres. Le Congrès participe aussi activement aux présidences du Comité des Ministres.

La Présidente du Congrès a tenu un échange de vues avec les délégués des Ministres le 25 octobre 2017 (voir aussi I. AGENDA POLITIQUE)

Groupe de rapporteurs sur la Démocratie

Le Bureau a tenu un échange de vues le 15 septembre à Paris avec l'Ambassadeur Laima JUREVICIENE, Représentante permanente de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe et actuelle Présidente du GR-DEM (voir aussi II.ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS)

Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG)

Robert Gruman (Roumanie, PPE / CCE) a représenté le Congrès et contribué au Groupe de travail sur la révision de la Recommandation Rec (2001)19 du Comité des Ministres sur la participation des citoyens à la vie publique locale, lors de sa réunion des 7 et 8 septembre 2017. La recommandation révisée sera envoyée au Comité des Ministres pour adoption après avoir été finalisée lors de la réunion du Comité les 4 et 5 décembre 2017.

Autres

La Porte-parole thématique sur l'égalité des sexes Inger LINGE (Suède, PPE/CCE) a prononcé un discours devant le Comité pour l'égalité des sexes le 6 avril 2017.

Direction générale de la démocratie

Le Congrès coopère étroitement avec la Direction générale de la démocratie et son Centre d'expertise pour la réforme du gouvernement local. Ensemble, ils mettent en œuvre le projet régional visant à renforcer les capacités des autorités locales dans les pays du partenariat oriental (2015-2017) et la création de synergies dans des projets bilatéraux existants en Albanie, en Arménie et en Ukraine (voir aussi sous VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLAN D'ACTION).

Le 26 septembre 2017, le Congrès et la Direction générale de la démocratie du Conseil de l'Europe, le Ministère tunisien de la femme, de la famille et de l'enfance et le Ministère des affaires locales et de l'environnement ont co-organisé la Conférence sur les femmes et les collectivités locales à Tunis. (Voir aussi IV ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Le Congrès a des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin d'intensifier la coopération au niveau des rapporteurs et de leurs secrétariats respectifs, ainsi que dans les domaines d'intérêt commun, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes du Conseil de l'Europe.

La Présidente du Congrès assiste aux sessions de l'Assemblée Parlementaire et aux déjeuners officiels offerts par le/la Président(e) de l'APCE. Elle tient également des réunions bilatérales avec des représentants gouvernementaux invités aux sessions de l'APCE (voir aussi I. PROGRAMME POLITIQUE)

Le Congrès échange régulièrement avec Luís LEITE RAMOS (Portugal, PPE/DC), Rapporteur général de l'APCE sur les autorités locales et régionales, qui prépare un rapport à l'Assemblée sur «Le rôle des autorités nationales dans les processus de décentralisation réussis». M. Leite Ramos a également été invité à la conférence de la Commission de la Gouvernance intitulée «Une réforme territoriale réussie», organisée à Eupen le 5 mai.

Le Porte-parole thématique du Congrès sur les droits des enfants Johan VAN DEN HOUT (Pays-Bas, SOC) a prononcé un discours lors de la 18ème réunion du Comité de Lanzarote le 12 mai 2017

C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT

Le Congrès coopère étroitement avec la Commission de Venise, en particulier dans les domaines de l'observation d'élections et du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Conseil des élections démocratiques (CED) est une plate-forme de coopération électorale entre la Commission de Venise, en sa qualité d'organe juridique, l'Assemblée parlementaire et le Congrès, en tant qu'organes. Les membres du Congrès au CED sont actuellement les porte-paroles thématiques sur les élections. Jos WIENEN (Pays-Bas PPE/CCE) and Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD)

Les porte-parole thématiques sur les élections ont participé aux réunions du CED en mars et en juin 2017 puis en décembre 2017.

La Commission de Venise a invité le Vice-Président du Congrès Anders KNAPE (Suède, PPE/CCE) et le Président de la Commission de suivi Leen VERBEEK (Pays-Bas, SOC) à tenir un échange de vues sur la coopération entre le Congrès et la Commission de Venise lors de sa 112e session plénière en octobre 2017.

En avril et novembre 2017, le Congrès a demandé l'avis de la Commission de Venise sur les dispositions du décret-loi d'urgence n ° 674 de la Turquie concernant l'exercice de la démocratie

locale en Turquie et la disposition du Code électoral de la République de Moldova sur le rappel d'un maire par un référendum de rappel local.

Une délégation du Congrès a participé à la Conférence régionale sur «L'utilisation abusive des ressources administratives pendant les processus électoraux: un défi majeur pour les élections démocratiques» qui s'est tenue à Londres les 9 et 10 novembre 2017. La Conférence était co-organisée par l'Assemblée parlementaire et la Commission de Venise, en coopération avec le Congrès. Elle a permis de développer une approche globale pour lutter contre l'utilisation abusive des ressources administratives et de suivre le travail effectué par le Congrès en vue de prévenir de telles pratiques dans le contexte des élections locales et régionales.

Stewart DICKSON a présenté la « Checklist pour le respect des normes internationales et des meilleures pratiques empêchant l'utilisation abusive des ressources administratives lors des processus électoraux au niveau local et régional» adoptée par le Congrès en mars 2017. Xavier CADORET (France, SOC), Vice-Président du Congrès, est intervenu sur les aspects pratiques de l'utilisation abusive des ressources administratives, tels que constatés lors des missions d'observation des élections. La professeure Christina Binder, experte du Congrès sur l'observation des élections, a élaboré un suivi concret des recommandations des observateurs.

D. CENTRE NORD-SUD

Le Congrès a poursuivi sa participation à la gouvernance du quadrilogue du Centre Nord-Sud et son engagement à contribuer aux activités du Centre. Piero FASSINO (Italie, SOC), porte-parole du Congrès sur le partenariat Sud-Méditerranéen, a participé au Forum de Lisbonne «Interconnecter les gens: gérer les migrations, éviter le populisme, construire des sociétés inclusives et renforcer le dialogue Nord-Sud», les 1er et 2 juin 2017. Le Congrès était également représenté par son Secrétaire Général aux réunions du Bureau, du Comité Exécutif et du jury du Prix Nord-Sud le 7 novembre 2017 à Rabat (Maroc). D'autres synergies seront assurées entre le Programme de partenariat Sud-Med du Congrès et les activités du Centre en 2018, en particulier en ce qui concerne la participation des jeunes et des femmes.

VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS

A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE

Le Congrès et le Comité des Régions de l'Union européenne coopèrent de manière permanente entre les sessions plénières des deux institutions.

Le 10 mai 2017, à Bruxelles, le Secrétaire Général Andreas KIEFER a participé à la 175e réunion du Bureau du Comité des Régions.

Les 11 et 12 mai 2017 à Bruxelles, la Présidente du Congrès Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM a pris la parole lors de la session plénière du Comité des Régions et a tenu un échange de vues avec ses membres.

Le 30 juin 2017 à Khyriv région de Lviv, le Secrétaire Général a participé à la 3e réunion de la Task Force sur l'Ukraine du Comité des Régions (Voir aussi VII. PROGRAMMES DE COOPERATION ET PARTENARIATS).

Les 12 et 13 juillet 2017 à Bruxelles, le Secrétaire Général a présenté les activités politiques et la mise en œuvre des programmes de coopération en Ukraine à la 124ème session plénière du Comité des Régions.

Les 5 et 6 août 2017 à Eupen, le Président et le Secrétaire Général du Congrès ont rencontré le Président et le Secrétaire Général du Comité des Régions

Le 9 octobre 2017 à Bruxelles, le Président sortant et Rapporteur thématique du Congrès sur la promotion de l'éthique publique et la prévention de la corruption Herwig VAN STAA (Autriche, PPE / CCE) a participé à la Semaine européenne des villes et des régions - Améliorer la gouvernance et prévenir la corruption dans l'UE et les pays du partenariat oriental.

B. ASSOCIATIONS EUROPEENNES DE POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX

Le Congrès coopère étroitement avec les principales associations et organisations représentant les collectivités territoriales d'Europe, en particulier grâce à la participation et la contribution de représentants du Congrès lors d'un certain nombre d'événements.

Le 11 mai 2017 à Saint Jacques de Compostelle, la Présidente du Congrès a participé à la célébration du 35ème anniversaire du parlement de Galicie

Le 22 mai 2017 à Minsk, Andris JAUNSLEINIS (Lettonie, GILD) a représenté le Congrès à la 11e réunion du Bureau de la Conférence des Autorités Régionales et Locales pour le Partenariat Oriental (CORLEAP).

Le 31 mai 2017 à Sankt Pölten, Basse-Autriche, la Vice-Présidente Yuliya SVITLYCHNA (Ukraine, GILD) a représenté le Congrès à l'Assemblée générale des Régions d'Europe (ARE)

Le 11 juillet 2017 à Bruxelles, le Secrétaire Général a rencontré les secrétaires généraux des principales associations européennes pour un aperçu général des activités et de la coopération.

Le 24 juillet 2017 à Oviedo, la Présidente du Congrès a participé à l'anniversaire de l'UE et de la Conférence des Assemblées Législatives Régionales (CALRE).

Le 12 septembre 2017 à Bruxelles, la Vice-Présidente Sevdia UGREKHELIDZE (Géorgie, PPE/CCE) a représenté le Congrès à la réunion annuelle de la Conférence des Autorités Régionales et Locales pour le Partenariat Oriental (CORLEAP)

Le 24 octobre 2017 à Bruxelles, le Vice-Président Xavier CADORET (France, SOC) a présenté le Congrès à la 19ème réunion du Bureau de l'Assemblée Régionale et Locale euro-méditerranéenne (ARLEM)

Le 9 novembre 2017 à Séville, le Secrétaire Général a représenté le Congrès à l'Assemblée Générale de la Conférence des Assemblées Législatives Régionales Européennes (CALRE)

Le 8 décembre 2017, à Tbilissi, le Secrétaire Général s'est adressé à la 6ème Assemblée Générale de l'Association Nationale des Autorités Locales de Géorgie (NALAG) qui a été établie en 2004 sous les auspices du Congrès

VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLAN D'ACTION

Le but des activités de coopération du Congrès est d'améliorer la mise en œuvre dans certains Etats membres des recommandations adoptées par le Congrès afin d'apporter une réponse concrète aux problèmes recensés au cours des activités de suivi, de post-suivi, et d'observation des élections.

Ces activités sont menées dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe, en étroite coopération et en synergie avec les autres entités de l'Organisation.

Ces activités reposent notamment sur les échanges entre pairs dans des domaines dans lesquels le Congrès peut apporter une expérience et un savoir-faire spécifiques, comme le rôle et les responsabilités des responsables politiques locaux et régionaux. Ces activités sont financées par les contributions volontaires des États membres. Depuis octobre 2012, le Congrès a bénéficié de plus de 5 millions EUR pour ses interventions sur le terrain. Ce montant a permis au Congrès d'être en contact avec plus de 1000 maires, conseillers et jeunes dirigeants locaux en Albanie, Arménie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine.

Les activités mises en œuvre sont diverses et adaptées aux besoins de leurs bénéficiaires : ateliers, séminaires régionaux, plates-formes d'échanges et de réseautage, aide directe, médiation politique, conseils juridiques. La méthodologie du Congrès est sa principale valeur ajoutée : grâce à son approche fondée sur les échanges entre pairs, les membres du Congrès et les praticiens sur le terrain sont en mesure de débattre des principes et des normes de la gouvernance locale et de mettre en commun les pratiques innovantes. À ce jour, plus de 50 membres du Congrès ont pris part aux échanges entre pairs en Albanie, Arménie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine, auxquels s'ajoutent les observations formulées par les membres des délégations nationales respectives de ces pays. Le Congrès ne promeut pas de modèle unique de l'autonomie locale. Ses activités sont conçues pour servir de source d'inspiration aux maires et aux conseillers municipaux, afin qu'ils continuent à œuvrer en faveur du changement au sein de leur commune, renforcent la transparence

et la participation des citoyens à la gouvernance de celle-ci et défendent de manière générale leurs intérêts vis-à-vis des autorités nationales, en étroite collaboration avec leurs associations.

Le Congrès élabore des propositions pour de nouveaux projets bilatéraux en Arménie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine, ainsi que des projets portant sur des thèmes transversaux en rapport avec la gouvernance locale. Il continuera à approfondir ses travaux sur la prévention de la corruption, plus particulièrement à l'aide d'une série de manuels consacrés à la « Transparence et participation des citoyens », qui sont actuellement en préparation à l'intention des autorités locales d'Arménie, de Géorgie, de la République de Moldova et d'Ukraine, et sur le droit des autorités locales à être consultées au sujet des nouvelles lignes directrices, qui seront adoptées en 2018. Par ailleurs, le Congrès incorporera une perspective de genre plus marquée dans ses futurs projets, tout en mettant l'accent sur les droits de l'homme au niveau local, notamment les droits des groupes minoritaires et la lutte contre la radicalisation.

A. ALBANIE

Les activités de coopération du Congrès ont eu un impact positif sur la décentralisation du pays et la réforme du gouvernement local, notamment dans le cadre du projet «Renforcement des structures gouvernementales locales et régionales et coopération entre élus locaux en Albanie - Phase II» (2012-2017) mis en œuvre d'octobre 2013 à juin 2018 par le Conseil de l'Europe et financé par le gouvernement fédéral de la Suisse.

Le Conseil consultatif des autorités locales et centrales créé en janvier 2017 avec le soutien du Congrès par le biais de l'assistance législative et de la médiation politique a été soutenu par son Secrétariat. Il a tenu trois réunions en 2017. Les collectivités locales et régionales ont été consultées sur le projet de loi sur les finances locales, dont la plupart a été pris en compte dans le texte final entré en vigueur en mai 2017 et sur le budget 2018.

Un troisième atelier du programme «Maires, leaders pour le changement» s'est tenu en avril 2017, avec un accent particulier sur l'autonomisation accrue des autorités locales et le renforcement de leurs capacités de leadership. Les outils et stratégies fournis soutiendront les maires dans leurs rôles d'agents de changement, et les coordinateurs de projets dans la conception et la mise en œuvre efficaces de projets municipaux visant à améliorer les services publics.

B. ARMENIE

Le Congrès a poursuivi la mise en œuvre de son projet « Soutien institutionnel à l'Association des communes arméniennes (CAA) », financé par le gouvernement suisse, qui vise à renforcer les capacités de la CAA et à lui permettre de devenir une partie prenante active du système de gouvernance du pays. Ce projet a été prolongé au-delà de son délai initial du 1^{er} mai 2017, jusqu'au 31 décembre 2018, au vu des avancées générales obtenues et du bilan positif constaté à mi-parcours.

Dans sa phase actuelle, le projet privilégie la mise en place d'un mécanisme de consultation entre l'Association et le pouvoir central ; la garantie de la durabilité financière de l'Association, y compris par le renforcement de ses capacités organisationnelles et institutionnelles ; ainsi que le modelage et l'amélioration de l'image publique de l'Association, envisagée comme une partie prenante importante de la gouvernance démocratique, par le renforcement de sa promotion et de ses capacités de communication.

Dans le cadre de ce projet, le premier Forum de la démocratie locale en Arménie a été organisé conjointement par la CAA et le ministère de l'Administration territoriale et du Développement du territoire le 10 novembre, Journée nationale de l'autonomie locale en Arménie. Le Forum a été ouvert par la Présidente du Congrès Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM et le ministre de l'Administration territoriale et du Développement du territoire, Davit LOKYAN. Quelque 300 participants ont examiné les perspectives de décentralisation en Arménie dans le cadre de la réforme en cours de l'administration territoriale.

D'autres consultations entre le ministère et la CAA ont eu lieu les 8-9 décembre, à l'occasion de la rencontre entre le Président arménien et les élus locaux. Les autres activités visent notamment à

renforcer le secrétariat de la CAA et à améliorer ses ressources humaines et sa gestion financière; à mettre en place des commissions thématiques; à créer une nouvelle identité visuelle et un nouveau site internet de l'Association; à renforcer les capacités de promotion de la CAA pour aider l'Association et ses groupes de travail à réagir aux initiatives du gouvernement, comme la poursuite de la fusion des communes, l'éventuelle mise en place d'une taxe hôtelière et les projets de loi sur les référendums locaux et les unions intercommunales.

C. UKRAINE

Le projet du Congrès «Promouvoir la démocratie locale en Ukraine» vise à améliorer la mise en œuvre des principes démocratiques en Ukraine en renforçant les capacités institutionnelles et de leadership des autorités locales et en diffusant les meilleures pratiques nationales de démocratie locale. Il s'appuie sur la feuille de route post-monitoring signée entre le Congrès et le gouvernement ukrainien en mai 2015.

Le Congrès participe au changement entrepris par l'Ukraine en créant un réseau d'acteurs locaux habilités en tant que moteurs du changement. Le travail des pairs, avec la contribution et l'expérience d'experts et d'élus locaux des Etats membres du Conseil de l'Europe, vise à traduire les réformes en gouvernance renouvelée au niveau local. Les débats lors des activités tournent autour des principes de l'autonomie locale, des réformes en cours dans le pays, des mesures visant à accroître la transparence et la responsabilité des autorités locales pour répondre aux besoins de leurs citoyens et diverses manières de s'engager au niveau local.

Au total, les activités mises en œuvre dans le cadre du plan d'action 2015-2017 pour l'Ukraine ont impliqué plus de 150 maires et 200 conseillers locaux, y compris des chefs de conseils locaux, qui ont renforcé leurs capacités institutionnelles et de leadership et 150 jeunes leaders locaux qui ont été encouragés à s'engager davantage au niveau local. Outre les ateliers de leadership «Conseillers locaux: acteurs quotidiens de la démocratie locale» (Odessa et Kharkiv respectivement en mai et juin 2017) et les séminaires régionaux des jeunes leaders locaux (Dnipro et Odessa en avril 2017), trois tables rondes thématiques sur «Renforcer la démocratie locale en Ukraine "(juin et novembre 2017) et sur" La bonne gouvernance dans les zones métropolitaines en Ukraine et en Europe "(juillet 2017) ont été organisées à Kiev conjointement avec l'Association des villes ukrainiennes et la délégation ukrainienne au Congrès, avec la contribution du Président et du Secrétaire Général du Congrès, offrant une plate-forme d'échange et de discussion sur les réformes en cours.

La facilitation de l'interaction entre les principaux acteurs de la démocratie locale et régionale en Ukraine a conduit à la création d'un réseau de soutien informel, où les participants à la même activité continuent de partager leurs conseils et leurs bonnes pratiques.

Un premier pas dans cette direction a été le Forum Local Démocratie, tenu en Ukraine en juillet 2017. Des maires, des conseillers locaux et des jeunes leaders locaux ont eu l'occasion de discuter de questions d'actualité liées aux principes de bonne gouvernance locale, notamment la transparence la prise de décision, l'égalité des sexes, la mise en œuvre de nouveaux outils démocratiques et la participation des jeunes aux affaires publiques locales. Le Forum s'est terminé par l'adoption d'une déclaration commune dans laquelle les participants ont réitéré leur engagement et exprimé leur désir d'une coopération plus étroite avec le Congrès

Des visites d'étude à Strasbourg, organisées lors de la 33ème session du Congrès et du Forum Mondial pour la Démocratie, ont permis d'échanger des expériences et de dialoguer entre maires ukrainiens, conseillers locaux et jeunes leaders locaux, membres du Congrès et acteurs d'autres pays européens.

Afin de poursuivre le développement de la réforme de l'autonomie locale et de la décentralisation en Ukraine, la visite de haut niveau effectuée en novembre 2017, présidée par la présidente du Congrès a ouvert la voie au prochain monitoring de la démocratie régionale en Ukraine, où l'engagement de mettre en œuvre la feuille de route, signée avec le Congrès en 2015, a été réaffirmé par les autorités ukrainiennes (voir aussi I. AGENDA POLITIQUE).

À la suite d'un appel à propositions, le Congrès a soutenu cinq municipalités dans la mise en œuvre d'initiatives locales sur la transparence et la participation citoyenne en Ukraine. Les maires concernés sont invités à adopter un mode de gouvernance plus ouvert et participatif et à promouvoir une perspective de genre dans leurs politiques publiques. Les cinq maires sélectionnés discuteront des

résultats et des prochaines étapes avec leurs pairs lors d'un séminaire sur les meilleures pratiques, qui se tiendra à Kiev en décembre 2017.

Conformément aux résolutions du Congrès sur l'égalité des sexes et répondant à la nécessité d'élaborer une évaluation spécifique à ce sujet, le Congrès a commencé les travaux sur l'étude de l'égalité des sexes dans la vie politique locale et la perspective de genre dans les politiques locales en Ukraine. L'étude sera présentée et diffusée lors de l'événement à Kiev en décembre.

D. PARTENARIAT POUR LA BONNE GOUVERNANCE (PGG) de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et la Biélorussie (2015-2017)

Depuis le début de 2015, et dans le cadre du programme thématique V.2 «Renforcer les cadres institutionnels pour la gouvernance locale», le Congrès a œuvré à la mise en place d'une autonomie locale transparente, fiable et efficace en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, en Moldova et en Ukraine, conformément aux dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale,

Les activités du Congrès dans la région soutiennent les processus en cours de réformes de la gouvernance locale et placent l'éthique et la transparence au premier plan de son travail avec les élus locaux en tant que leaders pour le changement. Les échanges entre pairs au niveau national et régional ont permis à une soixantaine d'élus locaux d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de Moldavie, d'Ukraine et du Belarus d'identifier et d'appliquer des outils et des méthodologies efficaces pour améliorer la gouvernance locale de manière plus inclusive.

De mars à septembre 2017, douze municipalités d'Arménie, de Géorgie, de République de Moldova et d'Ukraine ont reçu, avec un soutien financier, des conseils d'experts adaptés aux objectifs spécifiques de chaque initiative locale et visant à assurer la durabilité et l'impact de ces nouvelles politiques.

En outre, les représentants des associations nationales de pouvoirs locaux d'Arménie, de la République de Moldova, de Géorgie et d'Ukraine, ainsi que les experts de ces pays et d'autres pays européens, ont joué un rôle actif dans les travaux de la Communauté de pratique sur la démocratie locale (juin et décembre 2017), qui s'est réunie régulièrement pour discuter des moyens d'améliorer la qualité de la démocratie locale, en particulier dans le contexte des réformes administratives et territoriales de chaque pays.

Cette plate-forme a abouti à la signature d'un mémorandum d'accord entre l'Association nationale des autorités locales de Géorgie (NALAG), le Congrès des pouvoirs locaux de Moldova (CALM) et l'Association des villes ukrainiennes (AUC), sous les auspices du Congrès, à Kiev en juin 2017. Le protocole d'accord a permis une coopération renforcée entre les associations nationales des autorités locales et régionales de la région pour améliorer la bonne gouvernance locale, le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les municipalités membres, et promouvoir la culture du dialogue.

En outre, des activités spécifiques par pays ont été organisées en Géorgie et en Moldova. Ainsi, en coopération avec la NALAG, et en vue d'amender le Code de l'autonomie locale, en particulier les dispositions relatives à la participation citoyenne, et au final, la nouvelle stratégie de décentralisation en Géorgie, une série de propositions ont été discutées lors d'une conférence sur «La participation citoyenne institutionnalisée: un instrument de gouvernance démocratique», à Tbilissi en juin 2017 et lors d'une réunion de groupe de travail d'experts.

En Moldova, un séminaire de diffusion a été organisé en septembre 2017 à Purcari, district de Stefan-Voda, où les municipalités de Budesti (municipalité de Chisinau), Costesti (district d'Ialoveni) et Palanca (district Stefan Voda) ont présenté leurs initiatives aux maires du district de Stefan Voda et ont discuté de la durabilité de leurs approches innovantes, dans le contexte national moldave.

Une conférence régionale intitulée «Éthique et transparence au niveau local: stratégies et outils» s'est tenue les 6 et 7 décembre 2017 en Géorgie, en tant que moyen d'échange entre pairs sur les moyens

de renforcer la qualité de la démocratie locale dans la région. Axée sur les résultats obtenus dans le cadre des initiatives locales susmentionnées, la conférence a également fait progresser les discussions sur la mise en œuvre d'outils pratiques pour une gouvernance transparente et axée sur le citoyen, en vue d'assurer la durabilité et l'impact des politiques locales.

Parmi ces outils figure «Gestion du changement: un guide d'outils pour les autorités locales et régionales» développé sur la base des expériences au sein des initiatives locales. Il vise à aider les autorités locales à relever les défis identifiés, à reconnaître les besoins et à élaborer des politiques adaptées et axées sur la demande. Il fournit des conseils étape par étape pour l'évaluation réussie de l'efficacité des politiques locales et la gestion efficace du changement dans les communautés locales. Les autres produits comprennent notamment le «Manuel sur la transparence et la participation des citoyens», élaboré pour l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, et discuté au cours de la conférence. Ces documents fournissent aux autorités locales des lignes directrices pratiques sur la prévention de la corruption, l'éthique, la transparence et la participation citoyenne, identifient les normes internationales pertinentes et définissent les cadres législatifs nationaux, en fournissant des exemples de jurisprudence et des bonnes pratiques.

La conférence régionale du 7 décembre a rassemblé une centaine de maires et d'élus locaux d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de République de Moldova, d'Ukraine et de Biélorussie. De nombreux maires géorgiens nouvellement élus ont pris part à l'événement, ainsi que des représentants d'associations nationales de pouvoirs locaux, d'organisations de la société civile et d'experts.

À la veille de la conférence, le 5 décembre 2017, un atelier sur «Les initiatives locales: gérer et communiquer le changement» a réuni les maires et les coordinateurs de projets mettant en œuvre des initiatives de gouvernance éthique pour discuter des étapes ultérieures et de la pérennité de leurs efforts.

E. PARTENARIAT SUD-MED

À la suite de l'adoption de son programme de Partenariat sud-méditerranéen et de la visite de deux délégations du Maroc et de la Tunisie au cours de sa session de mars, le Congrès a élaboré un certain nombre d'activités dans le cadre de cinq domaines prioritaires :

- renforcement du dialogue politique et promotion de la coopération décentralisée entre les collectivités locales et régionales des deux rives de la Méditerranée, dans le contexte de l'adhésion éventuelle des deux pays au statut de Partenaire pour la démocratie locale auprès du Congrès
- assistance et expertise législatives dans les domaines de compétence du Congrès
- sensibilisation et formation des élus locaux et régionaux et de leurs administrations grâce au développement de programmes spécifiques
- renforcement des capacités des associations de pouvoirs locaux et régionaux
- aide au développement de la démocratie participative, avec une attention particulière portée à la place des jeunes, des femmes et de la société civile.

En Tunisie, l'accent a été mis sur l'aide à l'établissement du cadre législatif de la gouvernance locale. Le Congrès a apporté son expertise à l'élaboration du projet de code des collectivités locales, actuellement examiné par l'Assemblée des représentants du peuple (ARP). Un atelier organisé à Tunis le 30 septembre, auquel ont participé le Vice-Président du Congrès, Xavier CADORET (France, SOC), les membres de l'ARP, les hauts responsables du gouvernement et des experts et universitaires européens et tunisiens, a procédé à l'examen des chapitres du projet de code relatifs aux compétences locales, aux finances locales, au domaine et aux services communaux, ainsi qu'aux activités de contrôle et de supervision, sur la base d'une analyse effectuée par les experts du Congrès. Les membres du Groupe d'experts indépendants du Congrès élaborent actuellement, conjointement avec les experts tunisiens, les décrets d'application du Code qui portent en particulier sur le statut et l'organisation des conseils élus.

Un stage de formation destiné aux formateurs dans le domaine de la conciliation politique et de la gestion des conflits a eu lieu à Tunis du 16 au 18 novembre 2017, en coopération avec le Centre tunisien de formation et d'aide à la décentralisation (CFAD), en prévision des éventuels conflits que pourraient générer les élections locales prévues le 25 mars 2018. Une aide a également été dispensée à la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) pour la révision de sa Charte et l'organisation de la formation à la gestion de projet des membres de son secrétariat. De plus, les experts du Congrès ont réalisé une étude sur le rôle des associations nationales de collectivités locales dans les mécanismes de consultation en Europe et dans les contextes marocains et tunisiens.

La question de la place et de la participation des femmes dans la politique locale a été abordée à l'occasion d'une conférence internationale organisée conjointement avec la Direction générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe les 26 et 27 septembre 2007 à Tunis, à laquelle a participé la Présidente du Congrès, Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, (voir aussi IV. ACTIVITES THEMATIQUES).

La Présidente a rencontré à cette occasion les ministres tunisiens des Affaires locales et de l'Environnement, ainsi que de la Femme, de la Famille et de l'Enfance.

Au Maroc, une étude a été réalisée pour cartographier les ressources existantes en matière de formation en rapport avec les besoins en compétences et formation des élus locaux et régionaux du Maroc et de leurs administrations ; les échanges se sont poursuivis avec l'Association marocaine des présidents des Conseils communaux (AMPCC) et l'Association des régions marocaines (ARM) pour définir les priorités en matière de formation des membres de leur Bureau et de leur secrétariat.

Une Conférence internationale organisée conjointement avec la ville de Rabat du 20 au 22 novembre sur le thème « Bâtir des sociétés inclusives : intégrer les migrants, combattre l'extrémisme violent, mobiliser les citoyens » a offert une plate-forme d'échange des connaissances et des expériences concrètes sur les questions d'actualité de l'intégration des migrants, de la lutte contre la radicalisation et de la mobilisation des citoyens à l'échelon local, à laquelle ont participé les membres et les experts du Congrès, les élus locaux et régionaux du Maroc, les responsables du gouvernement et la société civile. Au terme de cette conférence, le premier adjoint au maire de Rabat, a présenté plusieurs recommandations visant à intégrer plus efficacement les migrants dans sa ville et a annoncé la création d'une commission municipale sur l'intégration des migrants.

La coopération entre le Congrès et le Parlement marocain s'est poursuivie avec l'organisation d'un colloque à Rabat le 28 novembre 2017 sur « La régionalisation au Maroc : opportunités et défis de la consolidation de la gouvernance décentralisée ». Ce colloque, ouvert par le Président de la Chambre des représentants, Habib El-Malki, et le Vice-Président du Congrès, Xavier CADORET (France, SOC), a réuni les parlementaires marocains et les responsables du gouvernement, les membres du Congrès, les représentants des associations marocaines d'élus locaux et régionaux, ainsi que des experts marocains et européens. Il a permis de présenter les principes de la décentralisation et de la démocratie locale et régionale, établis sur la base de la Charte européenne de l'autonomie locale, et de procéder à un échange de vues sur les expériences de réforme de la décentralisation en Europe et au Maroc.

ANNEXES

ANNEXE 1: 33^E SESSION (18-20 OCTOBRE 2017) : AGENDA, RESUMES DES RAPPORTS ET LISTE DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTEES

I. Ordre du jour:

<https://rm.coe.int/168072e893>

I. Résumés des rapports :

<https://rm.coe.int/168075a43c>

II. Liste des résolutions et recommandations adoptées

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES:

- RÉSOLUTION 419 (2017)/ 18 Octobre 2017
Vérification des pouvoirs des nouveaux membres et des nouvelles procédures de désignation - Bureau du Congrès - Corapporteurs Michail ANGELOPOULOS, Grèce (L, PPE/CCE) et Eunice CAMPBELL-CLARK, Royaume-Uni (R, SOC)
- RÉSOLUTION 420 (2017)/ 19 Octobre 2017
Démocratie locale en République de Moldova - Bureau du Congrès - Rapporteur : Gunn Marit HELGESEN, Norvège (R, PPE/CCE)
- RÉSOLUTION 421 (2017)/ 19 Octobre 2017
Rendre les marchés publics transparents aux niveaux local et régional - Gouvernance - rapporteure : Amelie TARSCHYS INGRE, Suède (L, GILD)
- RÉSOLUTION 422 (2017)/ 19 Octobre 2017
Un avenir meilleur pour les zones rurales d'Europe - Commission de la Gouvernance - rapporteur : Philippe LEUBA, Suisse (R, GILD)
- RÉSOLUTION 423 (2017)/ 19 Octobre 2017
Dix ans de la Semaine européenne de la démocratie locale - Bureau du Congrès - Gaye DOGANOGLU, Turquie (L, PPE/CCE), Porte-parole thématique
- RÉSOLUTION 424 (2017)/ 20 Octobre 2017
Les langues régionales et minoritaires en Europe aujourd'hui - corapporteurs : Lelia HUNZIKER, Suisse (L, SOC) et Anna MAGYAR, Hongrie (R, PPE/CCE)

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES:

- RECOMMANDATION 410 (2017)/ 20 Octobre
Langues minoritaires - Commission des questions d'actualité - co-rapporteurs : Lelia HUNZIKER, Suisse (L, SOC), Anna MAGYAR, Hongrie (R, PPE/CCE)
- RECOMMANDATION 407 (2017)/ 20 Octobre
La Démocratie locale et régionale en Suisse - Commission de suivi - Co-rapporteurs : Marc COOLS, Belgique (L, GILD) et Dorin CHIRTOACA, République de Moldova (R, PPE/CCE)
- RECOMMANDATION 409 (2017)/ 19 Octobre
Le fonctionnement des organes de démocratie locale dans un contexte de diversité linguistique dans les communes « à facilités » autour de Bruxelles en région flamande - Commission de suivi - Rapporteurs : Henrik HAMMAR, Suède (L, PPE/CCE) et David ERAY, Suisse (R, GILD)
- RECOMMANDATION 408 (2017)/ 19 Octobre

Observation des élections locales en Finlande (9 avril 2017) - Commission de suivi -
Rapporteuse Lelia HUNZIKER, Suisse (L, SOC)

- RECOMMANDATION 405 (2017)/ 19 Octobre
Rendre les marchés publics transparents aux niveaux local et régional - Commission de la
gouvernance - rapporteure : Amelie TARSCHYS INGRE, Suède (L, GILD)
- RECOMMANDATION 406 (2017)/ 19 Octobre
Un avenir meilleur pour les zones rurales d'Europe - Commission de la Gouvernance -
Rapporteur Philippe LEUBA, Suisse (R, GILD)
- RECOMMANDATION 404 (2017)/ 18 Octobre
Démocratie locale et régionale en Italie - Commission de suivi - Co-rapporteurs Jakob
WIENEN, Pays-Bas (L, PPE/CCE) et Stewart DICKSON, Royaume Uni (R, GILD)
- RECOMMANDATION 403 (2017)/ 18 Octobre
La démocratie locale et régionale en Serbie - Commission de suivi - co-rapporteurs Lucia
KROON, Pays-Bas (L, PPE/CCE) et Sören SCHUMACHER, Allemagne (R, SOC)

ANNEXE 2: COMMUNICATION DE LA PRESIDENTE DU CONGRES GUDRUN MOSLER-TÖRNSTRÖM – 18 OCTOBRE 2017



Après mon élection, il y a un an, en octobre 2016, je déclarais ici même que j'attachais une grande importance à la contribution que le Congrès, au sein du Conseil de l'Europe, apporte à la défense des valeurs fondamentales de l'Organisation – l'Etat de droit, la démocratie et les droits de l'homme. J'opposais ces valeurs aux populismes, à l'égoïsme et à l'intolérance, à toutes ces violences extrémistes, qui nous menacent et risquent – sans une réaction adaptée de notre part - de déstabiliser la culture démocratique de nos sociétés.

J'indiquais alors que je croyais profondément à la prévention et à l'éducation face à ces menaces. Et bien sûr, je défendais l'idée que des collectivités locales et régionales fortes, dotées de compétences claires et des ressources appropriées pouvaient significativement contribuer à relever ces défis.

Ce faisant, je m'inscrivais dans le droit fil de mon prédécesseur Jean-Claude Frécon, qui en mars 2016, avait tiré la sonnette d'alarme

évoquant « les nuages qui s'amoncellent au-dessus de l'Europe ». Il visait alors, souvenez-vous, la crise migratoire, l'absence de solidarité, les conflits aux portes de l'Europe et en Europe même, la crise économique et financière et les attaques terroristes qui frappaient nos villes.

Depuis, cette difficile réalité n'a cessé de s'aggraver. Pire, d'autres défis sont venus menacer la construction européenne. Je pense au Brexit bien sûr, qui ne concerne pas seulement l'Union Européenne mais nous concerne tous en donnant le signal qu'un arrêt de la construction européenne est devenu possible.

L'élection d'un nouveau Président aux Etats-Unis n'a pas amélioré la situation, elle a même accru l'insécurité sur le plan international et en particulier dans sa dimension multilatérale. Sortir de l'accord international sur le climat, sortir de l'UNESCO, dénoncer l'accord sur le nucléaire iranien, n'a d'autres effets que d'affaiblir la communauté internationale et l'Europe avec elle.

Chers collègues, nous sommes donc aujourd'hui confrontés à un ensemble d'épreuves qui nous interrogent quant à notre capacité à avancer ensemble.

Mais ce tableau des dangers qui nous menacent ne doit pas nous faire oublier ce que nous devons à la construction européenne. D'ailleurs, le 60ème anniversaire du traité de Rome, en mars de cette année, a permis de dresser un bilan des avancées historiques intervenues au cours des 60 dernières années : l'émergence d'une citoyenneté européenne, le développement d'un espace normatif harmonisé, la création d'une monnaie unique adoptée par dix-neuf Etats, l'éradication de la peine de mort sur le continent, une approche commune de la protection de la personne humaine, une certaine

conception des relations entre nos Etats et les collectivités, la subsidiarité, la paix enfin, soixante-dix ans de paix à l'échelle du continent après des siècles de guerres.

Ce sont là autant d'avancées positives qui contrastent avec un passé fait de conflit, de guerre, de haine nationaliste. Nous ne voulons pas renoncer à ces avancées et chacun, dans son rôle, peut

contribuer à préserver cet acquis. Le Congrès, comme d'autres instances, a un rôle important à jouer à cet égard.

Il y a quelques jours, l'ancien Premier Ministre belge Guy Verhofstadt disait dans une déclaration provocante, je le cite « Une Europe des régions serait une *«folie»* et signerait la fin de l'aventure européenne ». d'une façon différente, je dirais, au Congrès, nous sommes convaincus de la nécessité d'avoir des régions fortes, dotés de compétences élargies, en capacité d'orienter le développement économique de leur territoire, et de protéger leur identité culturelle dans le respect des diversités. Mais je ne crois pas que l'Europe que nous voulons de tout notre cœur pourra se construire sur des Etats nationaux faibles, une Europe émiettée, parcellisée, qui s'interdirait toute influence dans le monde. Que pèserions-nous face à des puissances unifiées comme la Chine et les Etats-Unis ou face à des puissances régionales plus fortes que chacun de nos Etats pris individuellement.

Chers collègues,

Face à tous ces défis, dans la grande partition qui se joue à l'échelle européenne, notre Congrès comme représentant de quelques 200 000 collectivités peut contribuer à apaiser les tensions. Notre message est clair : nous savons que la décentralisation est nécessaire, que l'autonomie des villes et des régions, clairement définie dans le cadre des frontières juridiques des Etats est indispensable. Mais nous ne désirons pas voir nos nations exploser.

Dans l'Europe des valeurs dont j'ai parlé au début, que ce soit pour l'Union Européenne ou pour le Conseil de l'Europe, il n'y a pas de place pour les égoïsmes quels qu'ils soient, nationaux ou régionaux, il n'y a pas de place pour le nationalisme, quel qu'il soit, national ou régional. L'Europe pour laquelle nous nous engageons au Congrès, c'est l'Europe des solidarités, l'Europe territoriale.

C'est au prix des efforts conjugués de tous les niveaux de l'Etat, à la faveur d'un authentique dialogue politique que nous pourrons éviter de mettre à mal le travail que nous avons réalisé ensemble au cours des soixante-dix dernières années.

C'est cette feuille de route que je souhaite que nous suivions dans notre Assemblée, pour le bien-être de nos citoyens, dans le respect de nos différences et la richesse de nos diversités.

Je vous remercie

ANNEXE 3: COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX ANDERS KNAPE - 19 OCTOBRE 2017



Chers collègues

C'est pour moi un grand plaisir de vous accueillir à la 33e session de notre Chambre. Des tâches importantes nous attendent ce matin, aussi serai-je bref. Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue aux orateurs invités.

Nous allons avoir aujourd'hui plusieurs débats intéressants : nous examinerons deux rapports sur l'observation d'élections, les unes en Finlande, les autres en Arménie et passerons ensuite à un rapport sur une mission d'enquête en Belgique. Une table ronde portera, pour finir, sur la situation à Mostar, raison de la présence des orateurs invités.

Lorsque nous observons des élections, nous travaillons en étroite collaboration avec d'autres partenaires, dont le BIDDH/OSCE et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe.

Comme je l'ai indiqué au Bureau, j'ai assisté, il y a 15 jours à Venise, à la session plénière d'automne de la Commission européenne pour

la démocratie par le droit ou Commission de Venise, organe spécialisé du Conseil de l'Europe dans les questions juridiques et constitutionnelles qui est devenue un partenaire important du Congrès ces dernières années, à la fois pour ce qui est de nos activités de suivi et de l'observation d'élections locales et régionales.

Vous vous souviendrez peut-être qu'à la suite de la mission d'enquête que le Congrès a effectuée l'année dernière en Turquie, nous avons demandé à la Commission de Venise un avis juridique sur le décret-loi d'urgence turc no 674 concernant l'exercice de la démocratie locale à la suite de la tentative de coup d'État de 2016. Dans un rapport adopté en mars, le Congrès a estimé que ce décret d'urgence était incompatible avec les engagements pris par la Turquie en tant que partie à la Charte européenne de l'autonomie locale.

Dans son nouvel avis, la Commission de Venise fait aujourd'hui écho à notre critique et juge particulièrement inquiétante la législation d'urgence qui permet aux autorités centrales de nommer des maires, des adjoints aux maires et des conseillers municipaux sans qu'ils soient élus et d'exercer, sans contrôle juridictionnel, un contrôle discrétionnaire sur le fonctionnement des municipalités concernées. La Commission de Venise recommande aussi l'abrogation des dispositions de cette loi qui ne sont pas strictement requises par l'état d'urgence et la mise en place de règles de réintégration des élus locaux suspendus ou révoqués lorsque l'accusation d'infraction liée au terrorisme ne débouche pas sur une condamnation pénale.

Cet exemple illustre bien la coopération avec la Commission de Venise et l'importance des travaux du Congrès ainsi que la qualité de ses rapports.

En dehors de la Turquie, nous avons aussi discuté à Venise de nos activités dans divers États membres, dont l'Ukraine et la Pologne, et des questions sur lesquelles nous coopérons s'agissant d'accompagner le développement de la démocratie dans des pays comme la Tunisie ou le Maroc. Vous savez peut-être que nous avons été invités à observer les élections locales qui se tiendront en Tunisie au printemps de l'année prochaine et que le Congrès a conçu un ambitieux programme dans le cadre des activités de son partenariat Sud-Med.

Revenons à notre ordre du jour. Nous examinerons, après nos débats sur l'observation d'élections, le rapport d'une mission d'enquête en Belgique. Le problème qui se pose est essentiellement linguistique et porte sur les droits d'une minorité linguistique d'employer sa propre langue. Nous avons discuté cette semaine, au sein des bureaux de nos deux chambres et des trois commissions statutaires, des questions linguistiques qui se posent dans un autre pays.

À l'heure où je m'adresse à vous, la Chambre des régions du Congrès examine la question des langues régionales et minoritaires. La langue est un grand enjeu de la vie publique locale. Le rapport de l'autre Chambre est axé sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, une charte dans l'élaboration de laquelle notre Congrès a joué un rôle capital, qui dispose désormais de ses propres mécanismes de suivi.

Lors de notre débat d'aujourd'hui, nous verrons comment les questions linguistiques peuvent avoir un lien avec notre propre Charte et influencer sur l'exercice de la démocratie locale, dont le droit de participation de nos citoyens et le droit de nos élus d'exercer librement leurs fonctions. Il est de notre responsabilité de préserver et de défendre les droits de nos citoyens et de faire en sorte que leurs assemblées librement élues gèrent leurs propres affaires dans la mesure du possible. Ces questions peuvent devenir très techniques et, comme dit l'adage, le diable est souvent dans les détails, mais nous devons nous concentrer sur l'essentiel et faire bloc.

Comme je l'ai dit, les problèmes linguistiques sont de plus en plus nombreux. Ne me demandez pas pourquoi. Il y a peut-être aussi un lien avec la quête d'identité dans le contexte d'une mondialisation croissante.

Je me souviens de la mission d'enquête que nous avons effectuée il y a 10 ans à Sur en Turquie où l'utilisation de la lettre « W » constituait un délit et où toute personne reprenant une adresse électronique avec « www » s'exposait à des poursuites. Il est intéressant de noter que les questions linguistiques n'ont pas été mentionnées lors de notre dernière mission d'enquête en Turquie l'année dernière. Cela étant, la ville de Sur fait de nouveau l'actualité et je me demande s'il existe un lien entre les questions linguistiques sur lesquelles nous nous étions alors penchés et les problèmes très différents dont nous avons débattu à notre dernière session. La mission d'enquête de 2007 a sans doute été l'une des toutes premières missions ayant trait à des questions linguistiques.

La question belge dont nous parlons aujourd'hui a conduit le Bureau du Congrès à demander à la commission de la gouvernance d'élaborer un rapport sur l'emploi des langues dans les collectivités territoriales que nos discussions d'aujourd'hui alimenteront. La commission de la gouvernance envisage la tenue d'une conférence sur cette question l'année prochaine à l'issue de laquelle elle commencera à rédiger ce rapport.

Notre dernier débat d'aujourd'hui portera sur la situation à Mostar dont je dirai quelques mots. Le Congrès a organisé en mai une mission d'enquête dans cette ville qui n'a pas eu d'élections locales depuis 2008. Il était important de s'y rendre pour mieux comprendre cette situation inextricable qui entrave le développement de Mostar, la ville du pays probablement la plus diverse du point de vue ethnique.

Pourquoi sommes-nous préoccupés ? Parce que le processus démocratique local a échoué, parce que les citoyens n'ont pas été en mesure de se faire entendre et de choisir leur responsable.

Il arrive, dans le cadre de nos activités de suivi et d'observation, que nous mettions parfois le doigt sur de gros problèmes, des problèmes flagrants, des crises qui n'auraient pas dû se produire et au sujet desquels nous devrions pouvoir faire quelque chose. Aujourd'hui, nous parlons de Mostar. Mostar n'est pas seule à faire face aux difficultés qu'elle rencontre. Elle est confrontée à des problèmes que nous observons dans d'autres États membres, à des tensions entre des communautés différentes qui tentent de vivre ensemble. Mais Mostar se distingue parce qu'elle n'a pas réussi à mettre de l'ordre dans son droit électoral et parce qu'elle a ensuite fait défaut et n'a pas participé aux élections locales de 2012 et de 2016.

J'ai fait partie de la mission qui s'est de nouveau rendue à Mostar au mois de mai dans le cadre de notre dialogue postélectoral. Nous ont accompagnés Leen VERBEEK, président de la commission de suivi, et Stewart DICKSON, rapporteur pour la mission d'observation électorale que nous avons effectuée en Bosnie-Herzégovine en octobre 2016 qu'il a présentée lors de notre dernière session

plénière en mars. Stewart a aimablement accepté d'être parmi nous aujourd'hui pour présenter ce débat, même s'il fait partie de l'autre Chambre.

Dans nos conclusions sur l'observation des élections de l'année dernière, nous avons dit qu'il était essentiel de trouver une solution adaptée et durable face à l'impasse dans laquelle se trouve la démocratie locale à Mostar, impasse qui prive quelque 100 000 électeurs de leurs droits démocratiques. J'espère que la table ronde d'aujourd'hui permettra d'avancer dans la bonne direction afin de sortir de cette impasse qui n'a que trop duré. Nous avons tous un rôle à jouer pour aider cette ville à reprendre une vie démocratique normale. Le Congrès accordera une attention prioritaire à cette question et la mission de suivi en Bosnie-Herzégovine prévue en 2018 pour évaluer la mise en œuvre des dispositions de la Charte de l'autonomie locale ne manquera pas de se concentrer sur Mostar.

Je vous ai dit, chers collègues, que je serai bref, car le temps qui nous est imparti est précieux. Les gros titres nous rappellent quotidiennement que la démocratie ne va pas de soi. Nous sommes, au sein de cette Chambre, dans une position privilégiée dans la mesure où nous pouvons contribuer réellement et durablement au règlement de certains des problèmes les plus épineux qui se présentent dans la vie démocratique de nos villes.

Œuvrons ensemble à la recherche de ces solutions. Je souhaite que cette session soit stimulante et fructueuse et vous remercie.

ANNEXE 4: COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE DES RÉGIONS GUNN MARIT HELGESEN – 19 OCTOBRE 2017



Chers collègues,

Cette session se tient à un moment critique, à une période historique décisive pour l'Europe. Les transformations politiques, économiques et sociales engagées il y a 25 ans ont mis en évidence la question de notre vision de l'avenir de ce continent et des régions en Europe. De l'Écosse à la Catalogne, la dimension régionale de nos systèmes démocratiques a été mise à l'épreuve et l'avenir dépendra de la réponse apportée aujourd'hui à cette épreuve.

Il y a plus de 40 ans, en 1975, la Conférence des pouvoirs locaux de l'Europe a été élargie de manière à inclure la dimension régionale et la Chambre des Régions a vu le jour, en reconnaissance de l'importance du développement régional et de l'identité régionale pour réaliser le potentiel européen. Les régions ont été conçues comme un moyen de faire la jonction entre le pouvoir central et les collectivités locales, entre les autorités nationales et les citoyens et sont toujours aujourd'hui perçues comme telles. Plus important encore, les régions, fortes de leurs identités uniques, sont considérées comme le moteur de l'intégration de la diversité – ethnique, linguistique et culturelle – et de l'exploitation des avantages de cette dernière au sein de nos États membres.

La diversité et l'intégration ont formé le thème directeur de ce Congrès et de cette Chambre et celui-ci se reflète pleinement dans l'ordre du jour de la présente session. Dès le début, nous nous sommes efforcés de donner corps à la devise de l'Europe – Unie dans la diversité – dont le premier mot est tout aussi important que le dernier. Au fil des décennies, cette Chambre a donné vie à des propositions en faveur d'une Charte européenne de la démocratie régionale, puis du Cadre de référence pour la démocratie régionale, adopté en 2009 par le Conseil de l'Europe. Dans toutes ces propositions, nous nous sommes engagés à défendre le principe d'unité nationale en tant que fondement de la délégation de compétences et de l'autonomie régionale et cet engagement demeure particulièrement vrai aujourd'hui.

Ne nous méprenons pas – la déconcentration et la décentralisation régionale ont été une caractéristique marquante de la démocratie en Europe. Elles restent une composante essentielle d'une répartition équilibrée des pouvoirs et par conséquent d'une plus grande stabilité démocratique et d'une meilleure sécurité. Ce sont très précisément les objectifs du processus de régionalisation – plus de stabilité et plus de démocratie. Au cours des quarante dernières années, plusieurs exemples positifs ont prouvé que nous avons raison, mais nous avons également été et sommes toujours témoins, de certains échecs. Il nous faut par conséquent examiner les lacunes ou manquements de ce processus.

Nous devons nous pencher plus attentivement sur l'importance du dialogue et des mécanismes et processus de consultation entre les autorités nationales et régionales, et toujours garder à l'esprit que les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale, dont l'obligation de consultation, s'appliquent également aux régions.

Nous devons examiner de plus près les moyens d'impliquer les citoyens, dans toute leur diversité, dans la prise de décisions au niveau régional, de les associer au renforcement des collectivités régionales grâce une meilleure participation ainsi qu'à celle des femmes, des minorités et des jeunes. La perte de confiance de nos citoyens en les responsables politiques et leur sentiment d'exclusion des processus démocratiques sont considérés aujourd'hui comme l'une des principales raisons de la montée du populisme et du nationalisme, menant par la suite à la fragmentation de notre continent en des enclaves repliées sur elles-mêmes. La meilleure des antidotes consiste à obtenir le concours des citoyens, à les amener à travailler aux côtés des autorités et à leur donner le sentiment d'être habilités à prendre des décisions quant à leur avenir.

Au cours de ce processus, il nous faut étudier plus attentivement le rôle des associations qui représentent les régions à l'échelle européenne ainsi que celui des organisations régionales dont certaines participent aujourd'hui à notre session. Leur action de plaider en tant que défenseurs des intérêts des autorités régionales et les efforts qu'elles déploient pour promouvoir la représentation régionale dans les systèmes de gouvernance sont de la plus haute importance pour façonner l'avenir des régions, tant au sein des États membres que de l'Europe.

Enfin, dans le cadre de notre réflexion sur le devenir de l'Europe, nous devons nous pencher de plus près sur le système de « gouvernance multiniveaux » proposé de longue date qui permettrait de parvenir à une répartition multipolaire équilibrée des pouvoirs entre les niveaux européen, national, régional et local, et examiner attentivement la place et les compétences des régions au sein de ce système. Le Livre blanc sur l'avenir de l'Europe, produit cette année par la Commission européenne, propose cinq scénarios possibles qui abordent tous les relations entre les États membres mais dont aucun ne précise le rôle des régions ou des collectivités locales. La notion de « gouvernance multiniveaux » fait malheureusement défaut dans cette réflexion.

Il est temps pour nous, les régions d'Europe et nos associations, d'apporter notre contribution à ce débat en cours et j'estime que les discussions inscrites à l'ordre du jour de notre session aujourd'hui vont en ce sens.

Chers collègues,

Notre devise, « Des régions fortes dans des États forts » peut également être interprétée comme « Des régions plus fortes signifient des États plus forts ». Nous devons aujourd'hui axer nos efforts sur ce qui nous rend plus forts – impliquer les citoyens, renforcer la protection de leurs droits de l'homme, soutenir l'intégration et encourager des collectivités régionales inclusives – car ce sont les réponses les plus efficaces aux menaces actuelles du populisme et de l'extrémisme violent. Les régions ont un rôle déterminant à jouer dans l'atteinte de ces objectifs, en prenant des mesures avant même parfois les gouvernements nationaux. N'ayons pas peur d'innover – notre proximité avec les citoyens, grâce au dialogue et à la coopération avec les pouvoirs locaux, permet aux régions de servir de catalyseurs pour explorer de nouvelles méthodes et des approches innovantes, et soutenir les initiatives des collectivités locales. À cet égard, l'implication des régions à divers événements paneuropéens comme la Semaine européenne de la démocratie locale, qui fera l'objet d'un débat cette semaine au cours de la session du Congrès, et le renforcement de la participation régionale à ce type d'activités peuvent nous donner matière à réflexion.

Bien évidemment, les régions n'agissent pas de manière isolée que ce soit au sein de leurs États membres ou de l'Europe. La coopération décentralisée nous permet d'établir des contacts avec nos homologues sur l'ensemble du continent et au-delà – car s'attaquer à des problèmes qui ont pris une dimension globale suppose aussi la participation de nos voisins. À ce propos, les activités de coopération actuellement menées par le Congrès en vue de promouvoir la régionalisation au Maroc et d'établir une gouvernance locale et régionale en Tunisie, donnent à nos régions une excellente occasion de procéder à un partage d'expériences et de bonnes pratiques avec les pouvoirs régionaux de la rive sud de la Méditerranée, par l'intermédiaire du Partenariat Sud-Med du Congrès. De la même manière que les Plans d'action du Conseil de l'Europe élaborés à l'intention des États membres nous offre une plateforme propice aux contributions régionales à la mise en œuvre les recommandations du Congrès dans les pays européens.

Chers collègues,

En conclusion, je voudrais insister une fois encore sur le rôle des régions en tant que passerelle ou point de jonction qui rapproche les nations et fait office de voie de dialogue entre les autorités nationales, régionales et locales et les citoyens, mais aussi d'instrument de coopération dans la construction des nations. Dans le même temps, les spécificités et identités régionales confèrent à nos régions un rôle spécial, à savoir assurer la prise en compte de la diversité dans ces efforts d'édification des nations. Cette position unique doit définir la mission des régions pour façonner la future Europe et cette Chambre doit contribuer à soutenir et défendre cette mission.

Je suis convaincue que les débats tenus aujourd'hui viendront utilement alimenter ce processus et je compte fermement sur votre participation active.

Et maintenant, jetons des ponts, je vous remercie de votre attention.

ANNEXE 5: DÉCLARATION DE BARCELONE - ALLIANCE DES VILLES EUROPÉENNES CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT - SOMMET DES MAIRES – 15 NOVEMBRE 2017



**Generalitat
de Catalunya**



Alliance des villes européennes contre l'extrémisme violent Sommet des maires

15 novembre 2017 – Hôtel de ville de Barcelone, Espagne

Déclaration de Barcelone

Nous, maires et représentants de villes et de régions de 18 pays européens, réunis à Barcelone, en Espagne, à l'initiative du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, du Forum européen pour la sécurité urbaine et de la ville de Barcelone, en coopération avec la Generalitat de Catalogne,

Forts de l'expérience acquise dans le cadre de l'Alliance des villes européennes contre l'extrémisme violent mise en place lors de nos réunions à Aarhus (Danemark) en 2015 et à Rotterdam (Pays-Bas) en 2016 ;

Déterminés à nous attaquer à toutes les formes d'extrémisme violent, en réaffirmant les principes fondamentaux de la démocratie que sont le dialogue, la protection des droits fondamentaux, le respect de l'opinion d'autrui et le rejet de toute forme de violence ;

Réaffirmant notre détermination à renforcer nos communautés, en partenariat avec la société civile, à favoriser l'inclusion dans nos villes et à promouvoir un discours de rejet de la violence et de défense des valeurs démocratiques ;

- **Prenons note qu'il est maintenant temps de tirer un bilan** : les attaques contre les citoyens dans nos villes se poursuivent et rien n'indique qu'elles iront en diminuant. La menace de l'extrémisme violent est un phénomène qui exige des collectivités locales des approches transversales et de long terme, qui minimisent les risques pour nos citoyens en créant une culture de la diversité sans violence ;
- **Reconnaissons la nécessité d'élargir la portée des stratégies des collectivités locales pour lutter contre toutes les formes d'extrémisme** : l'extrémisme violent recouvre bien plus que le terrorisme et n'est pas principalement une question religieuse. Il s'agit foncièrement d'une acceptation de la violence comme moyen et d'un rejet des valeurs et des racines démocratiques sur lesquelles repose la fondation de nos sociétés ;
- **Nous engageons à faire de nos villes des environnements inclusifs et sûrs** pour tous nos résidents, dans tous les quartiers, en tout moment, libres de toute forme de violence ;
- **Redoublons nos efforts en matière de prévention**, en construisant des sociétés résilientes qui chérissent les valeurs de la diversité et du vivre ensemble et s'opposent à la violence, en rendant celles-ci plus inclusives, en encourageant le dialogue interculturel et interreligieux et en combattant toute forme de marginalisation ;
- **Développons la dimension Nord-Sud du dialogue** avec nos pays et territoires voisins afin de lutter contre l'extrémisme violent, en reconnaissant que nous partageons les mêmes préoccupations et que la coopération avec ceux-ci fait partie de la solution. La coopération interurbaine est un vecteur important qui doit être développé : nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres et beaucoup à gagner en travaillant plus étroitement ensemble ;
- **Réaffirmons notre détermination à rassembler tous les acteurs**, de tous les niveaux de gouvernance et de la société civile, afin d'assurer la sécurité de nos villes pour tous les citoyens, indépendamment de leur âge, de leur origine sociale, culturelle ou confessionnelle.

Dans le cadre de sa mission de suivi de la démocratie territoriale en Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux entretient un dialogue régulier avec les Etats membres du Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres, qui comprend les 47 Ministres des affaires étrangères de ces Etats, les conférences des Ministres et les groupes de rapporteurs constituent des partenaires privilégiés à cet égard.

Plusieurs fois par an, le Président et le Secrétaire Général du Congrès présentent aux représentants des gouvernements des 47 Etats membres au sein du Comité des Ministres un bilan de ses activités et tiennent un échange de vue.



www.coe.int/congress/fr
congress.adm@coe.int

PREMS 088017

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 47 États membres. Formé de deux chambres – la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions – et de trois commissions, il comprend 648 élus représentant plus de 200 000 collectivités territoriales.

The Congress

Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE